

# FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 31 janvier 2006

### Sommaire

I.	Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 4 octobre 2005 et du 15 novembre 2005	4
II.	Proposition de budget 2006	4
	1. Budget de l'IEP de Paris	
	2. Budgets de la FNSP et de l'OFCE	
III.	Discussion sur la promotion de l'égalité des chances en France	33
IV.	Informations et questions diverses	49

## **PRESENTS**

M. BARRE, Mme CARRERE d'ENCAUSSE, MM. CASANOVA, CHANDERNAGOR, DENOIX de SAINT MARC, DESCOINGS, DUHAMEL, DUMAS, DURRLEMAN, Mme FAU, FITOUSSI, Mmes FURIC, GISSEROT, GOBERT, MM. HURTIG, KUKAWKA, LANCELOT, LE BRAS, LECA, MAIRE, MOURET, PAYE, PEBEREAU, Mme RENOUARD, MM. REMOND, RIGAUD, SCHWEITZER, SIRINELLI, Mme FAU.

Représentants des étudiants : Mlle BATTU, MM. KUBACEK, PREVOST, Mlle VINCHON.

## **ABSENTS OU EXCUSES**

MM. CHEVALLIER, GENTOT, HERVIEU, JEANNENEY, LADREIT de LACHARRIERE, Mme MAUREL, M. PLIHON.

## **ASSISTAIENT A LA REUNION**

M. GRUNBERG, Directeur scientifique, Mme MARIK, Directrice adjointe, Directrice du développement et des relations avec les entreprises, M. RICHARD, Directeur des finances, M. VERILLAUD, Directeur-adjoint, Directeur des affaires internationales et des échanges, Mme WATTELIER, chargée de mission à la Direction des finances.

*(La séance est ouverte à 9 h 05.)*

**M. le PRESIDENT.**- J'ouvre la séance et vous prie d'excuser l'absence de MM. GENTOT, HERVIEU, LADREIT de LACHARRIERE, Mme MAUREL et M. JEANNENEY qui, a eu il y a quelques jours, un petit accident de santé dont il s'est bien remis. Nous lui adressons nos vœux de complet rétablissement les plus chaleureux et les plus affectueux.

Une convention veut que la période des vœux ne prenne fin qu'avec le dernier jour du premier mois de l'année, le 31 janvier. Nous y sommes ; ce n'est donc pas contrevenir à l'usage que de vous souhaiter une bonne année, et d'adresser à chacun d'entre vous nos vœux aussi chaleureux que sincères, pour vous-mêmes et ceux qui vous sont chers. C'est aussi l'occasion, pour Richard DESCOINGS et moi, de vous dire notre gratitude pour votre fidélité, votre assiduité, votre participation active à nos délibérations, les conseils et avis que vous nous donnez et les responsabilités que vous avez acceptées.

Vœux aussi pour l'Institution. Je ne prévois pas qu'en 2006, nous ayons des décisions aussi importantes à prendre que l'an dernier, telle l'acquisition de l'ENA dont nous avons signé, Richard DESCOINGS et moi, l'acte d'achat le dernier jour de 2005.

2006 sera une année importante, en particulier nous célébrerons le sixantième anniversaire de la création de la Fondation et de la refondation de Sciences Po. Nous le ferons quatre jours consécutifs, du 20 au 23 juin, dans une série de manifestations qui auront un caractère intellectuel et festif. Nous décernerons six doctorats *honoris causa* à de grands chercheurs étrangers de divers pays dans les disciplines enseignées à Sciences Po : science politique, relations internationales, économie, histoire, sociologie. Il y aura deux séries de colloques internationaux et pour lesquels nous sommes déjà assurés de la participation de personnalités prestigieuses : une première sur les problèmes de l'enseignement supérieur, le statut de l'université, l'avenir de la recherche ; une seconde sur les grands problèmes de société, la démocratie, l'énergie, la population. Nous vous tiendrons au courant à mesure de la préparation et du déroulement de ces journées.

J'ajoute que cette année 2006 est la dernière du Conseil dans sa formation présente. Au cours de l'année, se préparera le renouvellement. Mais les pouvoirs du Conseil n'expirant qu'en novembre ou décembre, nous avons donc une année entière pour travailler.

L'ordre du jour comporte deux parties distinctes. D'abord, l'examen du budget pour l'exercice 2006 ; ensuite, dans le prolongement de l'intervention de Pierre KUKAWKA la fois dernière, s'était engagé un échange très intéressant au cours duquel nous avons pris l'engagement de revenir devant vous sur le problème de l'équité de l'accès à l'enseignement. J'avais envisagé la possibilité d'une séance exceptionnelle, mais à la réflexion, cela ne nous a pas paru nécessaire. Dans la seconde partie de ce Conseil, Richard vous mettra au fait et fera des propositions.

## **I. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 4 OCTOBRE 2005 ET DU 15 NOVEMBRE 2005**

**M. DESCOINGS.-** Je présente mes excuses aux membres du Conseil, car contrairement à la bonne règle, vous recevez très tardivement ces documents. J'en suis entièrement responsable, un défaut de bonne organisation de mon temps fait que je les ai relus très tard. Je souhaitais officiellement vous présenter mes excuses et indiquer qu'à l'avenir, je m'organiserai mieux.

**M. le PRESIDENT.-** Avez-vous des demandes de rectification ou des observations ? Nous les considérons comme définitifs.

## **II. PROPOSITION DE BUDGET 2006**

**M. le PRESIDENT.-** Vous avez reçu le long rapport qui récapitule ce qu'a été l'année dernière, et qui illustre mon propos de tout à l'heure sur l'importance des décisions que nous avons été amenés à prendre au cours de 2005. Je donne la parole à l'Administrateur.

**M. DESCOINGS.-** Cette année, il m'a paru nécessaire de rendre compte à votre Conseil, de façon détaillée, des résultats obtenus en 2005, qui, pour certains d'entre eux constituent l'aboutissement de plusieurs années de travail. Vous avez été associés, étape par étape, à ces différentes mutations. Nous avons pensé utile pour notre Conseil d'avoir une vision globale, si possible ordonnée, de ces acquis, surtout sachant que je solliciterai du Conseil de

direction de l'IEP de Paris le renouvellement de mon mandat comme Directeur. J'achève ma dixième année à la direction de l'IEP de Paris et donc comme Administrateur de la Fondation. Le mandat de directeur de l'IEP est de cinq ans renouvelables. Le Directeur est élu par le Conseil de direction qui propose la nomination au Chef de l'Etat.

Je vous ai également dressé le panorama à venir des évolutions de notre établissement, à un moment tout particulièrement important car le projet de loi sur la recherche, qui a été adopté par le Sénat et qui va passer devant l'Assemblée nationale courant février, constitue une étape décisive de restructuration de l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur le contenu de ce texte législatif, notre établissement doit naturellement s'inscrire dans les évolutions qu'il porte.

J'en viens à présent à l'année 2006 telle que nous pouvons l'imaginer, en termes budgétaires, en ce tout début d'année.

Si la loi sur la recherche n'est pas encore adoptée, la loi de finances, en revanche, l'a été. Elle marque clairement une augmentation très sensible des crédits qui seront alloués pour la recherche publique dans notre pays. Aujourd'hui, il y a trois modes de financement de la recherche.

Premièrement, le mode traditionnel, constitué des dotations affectées par l'Etat aux universités et aux grands organismes de recherche, lesquels financent, grâce à cette dotation, les laboratoires de recherche qu'ils accueillent.

Deuxième modalité beaucoup plus récente : le financement de projets de recherche présentés par des équipes de recherche, par l'Agence nationale de la recherche.

Troisième source de financement, qui est l'une des grandes nouveautés de la loi en discussion, les dotations en fonds propres qui iront aux pôles de recherche et d'enseignement supérieur et aux réseaux thématiques de recherche avancée. Les PRES, sont un instrument juridique destiné à faciliter le remembrement des universités sur une base régionale. On le voit à Nancy, à Bordeaux, à Grenoble, il s'agit de constituer, au mieux de reconstituer, des universités par grande métropole régionale. La situation à Paris est naturellement un peu différente.

L'autre instrument qui va être créé par le législateur, ce sont les réseaux thématiques de recherche. Ils n'ont pas une base territoriale mais, en revanche, un fil directeur thématique. Ces réseaux permettront à plusieurs universités, organismes de recherche et à toute entité assurant de la recherche publique, de travailler ensemble autour d'une thématique précisément définie et, si possible, transversale par rapport à plusieurs disciplines. Nous comptons présenter au Gouvernement des projets de réseaux thématiques dans trois domaines : les affaires

publiques, les affaires internationales, l'étude des populations. Ce sera une présentation conjointe de plusieurs établissements, des universités, des organismes de recherche et, éventuellement, pour les affaires internationales, des structures administratives comme le CAP, le Quai d'Orsay ou encore la Direction des affaires stratégiques du Ministère de la Défense.

Les sommes inscrites en loi de finances sont importantes ; nous pouvons escompter que notre établissement devrait connaître un accroissement sensible de ses moyens destinés à la recherche : c'est un des éléments les plus nouveaux du budget 2006 par rapport aux années précédentes.

Une chose est d'ores et déjà acquise, qui ne figure pas dans le présent budget, mais dont il faut tenir compte car c'est une augmentation des ressources de notre établissement, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a décidé la création de cinq postes nouveaux de professeurs des universités à la rentrée 2006, un en droit public, deux en économie, un en sociologie et un en civilisation chinoise.

Sur les autres ressources, nous devons nous attendre à une baisse du produit de la taxe d'apprentissage. Monsieur BORLOO a proposé, au nom du Gouvernement, une modification très importante du régime de la distribution de la taxe d'apprentissage, avec une réorientation du produit de cette taxe vers les CFA et, j'ai envie de dire, les vrais apprentis. Vous savez que l'enseignement supérieur a développé des systèmes de formation en apprentissage. L'ESSEC avait été pionnier dans ce domaine, nous-mêmes avons passé avec des entreprises des contrats d'apprentissage dans le domaine du marketing et des études d'opinion, dans le domaine du journalisme et, désormais, dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Mais l'objectif gouvernemental, malgré tout, est de réorienter cette ressource des entreprises vers les apprentis qui sont dans le système scolaire, plutôt que dans le système d'enseignement supérieur, en tout cas universitaire, puisque les BTS restent au cœur du dispositif.

Nous ferons tout pour que la baisse de cette ressource soit limitée, mais l'assiette disponible est réduite de 20 %. Toutes les écoles, tous les établissements universitaires auront la même attitude que nous de chercher à limiter la baisse ; je ne vois donc pas très bien comment notre établissement serait totalement épargné par cette mesure nouvelle dont je pense, au fond, qu'elle est légitime.

S'agissant des autres ressources propres, nous avons intégré une ressource supplémentaire concernant le mécénat d'entreprise. C'était une des préoccupations de notre Conseil, c'en est une au sein du Conseil de direction de l'IEP, de faire en sorte qu'au-delà des contrats de recherche passés par nos laboratoires de recherche, nous trouvions les voies et

moyens d'intéresser les entreprises au financement de programmes scientifiques ou pédagogiques. Nous conservons notre totale liberté et indépendance dans le choix des thèmes, dans la conduite des recherches et dans la publication des produits de cette recherche. Par exemple, à la fin de l'année 2005, j'ai renoncé à passer avec une grande entreprise un accord pour le financement important d'une de nos chaires (deux cent cinquante mille euros par an pendant trois ans) car j'ai considéré que les conditions exigées par cette entreprise pour assurer ce financement ne respectaient pas suffisamment la liberté académique de nos chercheurs et de nos enseignants chercheurs.

Sur les autres ressources, je pense qu'il y a une probabilité que l'Etat nous aide à poursuivre notre plan de mise en sécurité des différents immeubles qui sont, soit propriété, soit location de la Fondation, mais je pense surtout à la propriété et tout particulièrement au 56 rue des Saints-Pères. Nous sommes à l'étage qui a pu être rénové, mais les autres étages ne l'ont pas été depuis près de trente ans. On en voit très concrètement les signes visibles.

En 2005, à la suite d'un mouvement social à l'université de Rouen, le Gouvernement a décidé de dégager des moyens supplémentaires pour la mise en sécurité des universités à hauteur de cent millions d'euros. Nous n'avons pas été bénéficiaires de cette tranche spécifique. Il y aura une tranche de cent millions d'euros sur 2006, nous demanderons à en être bénéficiaires en partie. Les chances sont plus grandes car, par définition, les universités ayant bénéficié en 2005 de l'équivalent de deux tranches de financement, la plupart des projets sont parvenus à maturité, donc des travaux qui pouvaient être concrètement effectués l'ont été grâce à ce soutien spécifique.

Sur les autres points de cette partie du budget, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Sur les dépenses, nous aurons une augmentation sensible de la masse salariale, pour deux raisons très différentes. L'une qui tient à ce que 2005 a été pour les fonctionnaires une année relativement bonne, si on la compare en tout cas aux années précédentes. Nous appliquons aux salariés de la Fondation les augmentations générales de fonctionnaires à hauteur de ces augmentations, et le jour même où celles-ci interviennent concrètement. Ceci s'ajoute à l'augmentation à l'ancienneté, qui représente 1,5 % de la masse salariale et qui est assurée à tous les salariés de la Fondation le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Ceci s'ajoute, enfin, aux augmentations au mérite, qui se font sur une évaluation des salariés en fonction de leurs résultats et performances.

L'autre source d'augmentation de la masse salariale, c'est l'effort qui sera fait pour la recherche. La recherche c'est d'abord, surtout en sciences sociales et humaines, des hommes et des femmes, c'est donc surtout de la masse salariale.

Concrètement, je propose la création de cinq emplois de chercheurs Fondation, qui s'ajoutent aux emplois précédemment créés...

**M. KUKAWKA.**- Six.

**M. DESCOINGS.**- J'essayais de gratter ! (*Rires*)

Pardon, six ! En soi, créer des emplois Fondation n'est pas nouveau ; en revanche, en créer six d'un coup est relativement nouveau.

Deuxième élément nouveau, ces emplois ne sont pas seulement en science politique. Jusqu'à présent, les emplois de chercheurs Fondation étaient seulement liés à cette discipline.

Troisième élément sur la masse salariale, la communauté scientifique de Sciences Po rencontre aujourd'hui un très large accord pour mettre en oeuvre dans notre Institution ce que, pour le moment, on ne sait pas mettre en oeuvre à l'échelon national, je veux parler du rapprochement du statut des enseignants chercheurs et de celui des chercheurs. Comme vous le savez, pour des raisons historiques, notre pays se paye le luxe d'avoir des statuts sensiblement différents pour ces deux corps de fonctionnaires. Ce dernier prévoit que tout professeur des universités, tout maître de conférence des universités, consacre la moitié de son activité professionnelle à la recherche et l'autre moitié à l'enseignement, à quoi s'ajoutent la coopération universitaire internationale et un certain nombre de tâches administratives qui relèvent du bon fonctionnement des universités.

Pour les professeurs des universités, la partie recherche fait l'objet d'une évaluation au moment de la qualification par le CNU, aussi bien des maîtres de conférence des universités que des professeurs des universités, au moment du passage de grade à grade pour les professeurs des universités, (il n'y a plus qu'un seul grade pour les maîtres de conférence des universités). Les professeurs des universités peuvent poursuivre leurs activités professionnelles jusqu'à soixante-huit ans, ils sont placés en situation de surnombre à partir de soixante-cinq ans. Les chercheurs, de leur côté, partent à la retraite à soixante-cinq ans, n'ont pas d'obligation statutaire d'enseignement, même s'ils peuvent naturellement enseigner et font l'objet, à titre individuel, à titre collectif à travers des équipes de recherche et au travers des unités de recherche, d'évaluations périodiques.

Plusieurs rapports, la simplification de la lisibilité. Ce rapprochement permettrait aussi de répondre à plusieurs demandes des chercheurs et des enseignants chercheurs.

Première demande, la modularité du service des enseignants chercheurs qu'ils doivent rendre en contrepartie de leur rémunération. On pense particulièrement aux jeunes enseignants chercheurs, aux maîtres de conférence des universités, qui ont un service d'enseignement identique à ceux des professeurs des universités, mais souvent un peu plus lourd, car en réalité, les enseignements dont ils reçoivent la charge exigent un investissement plus lourd. Parfois, dans certaines disciplines, il serait souhaitable qu'ils puissent consacrer plus de temps à leur recherche. Ce qui est vrai des maîtres de conférence des universités l'est aussi des professeurs des universités. Au moment où on est le plus lancé dans des travaux de recherche, au moment où on est à l'écriture d'un ouvrage scientifique, on pourrait tout à fait imaginer que l'année où les deux années concernées soient presque entièrement ou entièrement consacrées à la recherche et que, d'autres années, le service soit essentiellement consacré à l'enseignement.

Ceci n'est pas possible en application des statuts tels qu'ils existent. Or, il y a une vraie demande de la part des enseignants chercheurs pour cette modularité. De la même manière que des chercheurs peuvent éprouver, à un moment de leur carrière, l'envie de se consacrer à l'enseignement, ou être chargé de mission sur des projets, comme la réponse à un appel d'offres de la Commission européenne pour le financement de réseaux thématiques européens.

Après en avoir discuté avec les enseignants chercheurs et les chercheurs de la Maison, nous imaginons créer une dizaine de positions qui seraient des contrats à durée indéterminée, comme pour tous les chercheurs Fondation, mais qui seraient fondés sur des engagements contractuels réciproques portant sur l'organisation dans le temps, donc sur plusieurs années, des activités de recherche, sur des enseignements, le suivi de projets collectifs, soit pour des laboratoires de recherche, soit pour l'ensemble de l'Institution et, en contrepartie, une rémunération plus importante.

Concernant les dépenses pour la bibliothèque, nous poursuivons l'effort que notre Conseil demandait. Aujourd'hui, nous pouvons espérer, avec un taux de probabilité sérieux, que nous aurons achevé la rétroconversion des notices du catalogue pour 2007. En tout cas, nous avons inscrit les sommes nécessaires. Nous maintenons à un haut niveau les crédits pour l'acquisition d'ouvrages et pour les abonnements périodiques. Le maintien du niveau de l'année dernière traduit une augmentation puisque, l'an passé, nous avons consacré quarante-cinq mille euros à la création de la bibliothèque du premier cycle de Menton ; le maintien à même niveau signifie donc, pour notre bibliothèque générale, une augmentation de quarante-cinq mille euros par rapport à l'an passé. Et, surtout, nous faisons un effort particulièrement important pour le développement des ressources numériques.

S'agissant des dépenses d'enseignement, elles enregistrent en année pleine l'augmentation du nombre de nos élèves ainsi que la hausse du nombre d'heures d'enseignement.

A l'initiative des élus étudiants, une Commission des finances du Conseil de direction a été créée l'an dernier ; elle a tenu sa première réunion pour préparer le budget, notamment concernant l'IEP en janvier. Elle a accompli un travail extrêmement rigoureux, qui nous a d'ailleurs permis de relever deux erreurs que nous avons commises dans l'utilisation des clefs de répartition permettant d'isoler le budget de l'IEP au sein du budget de la FNSP. Par convention, le Conseil d'administration avait décidé que certaines ressources ou dépenses, que l'on ne pouvait pas calculer euro par euro, étaient affectées au budget de l'IEP en pourcentage de la ressource ou de la dépense globale. Nous avons commis deux erreurs, une sur les ressources, une sur les dépenses. Nous avons appliqué à la taxe d'apprentissage une proportion ; c'était une erreur, car la taxe d'apprentissage va entièrement à l'IEP de Paris. C'est l'un des deux *erratum* que vous trouvez dans le dossier. Par ailleurs, nous avons affecté en dépenses le coût de locaux à l'IEP, qui doit être repris intégralement en dépenses par la FNSP. Je tiens à saluer le travail conduit par la Commission des finances du Conseil de direction et la Commission des finances de votre Conseil.

Le Conseil de direction de l'IEP a approuvé le budget, à l'exception de quatre abstentions.

Concernant les droits de scolarité, dans les documents qui vous sont fournis, un tableau vous indique le montant des droits acquittés par les élèves, montant de droit par montant de droit.

**M. le PRESIDENT.-** Je remercie notre Administrateur pour ce complément très utile et précieux du document qui vous a été envoyé. La discussion générale est ouverte.

**M. MOURET.-** Votre document est très riche. Je l'ai lu avec beaucoup d'intérêt. J'aimerais en savoir un peu plus dans certains domaines et vais commencer par le premier sujet que vous abordez, le projet d'une école de communication. Je suis heureux d'apprendre par ce document que vous allez créer cette école, mais que mettez-vous sous le terme "communication" ? C'est, d'ailleurs, une question métaphysique, mais vous êtes certainement tout à fait apte à y répondre. Quel est le rapport avec le journalisme ? Ce mot est une sorte de "fourre-tout." Un certain nombre de pistes ont-elles été tracées ? On aimerait savoir lesquelles.

Sur les premiers cycles, je n'ai peut-être pas bien lu votre texte, mais on sent monter un autre projet, celui d'un premier cycle qui serait centré sur l'Asie. Manifestement, il y a un

intérêt croissant à Sciences Po pour la Chine, l'Inde et le Japon. Il est parfaitement justifié, mais avez-vous l'intention de créer un autre premier cycle autour de cette région ?

L'idée d'accroître les connexions avec d'autres universités françaises est une très bonne chose, c'est ce que préconisait le Comité d'évaluation, c'est plein de bon sens et si vous le faites, tout le monde s'en félicitera.

D'autres problèmes me préoccupent, notamment ce que vous évoquez sur la recherche, commune sans doute, mais qui serait un axe à la fois sur les problèmes de santé. Je sais qu'un certain nombre de travaux sont déjà menés dans ce domaine, mais Sciences Po est-il véritablement armé pour ce genre de choses ? Par ailleurs, en termes de démographie, celle qui avait été développée avec M. TAPINOS, si je me souviens bien, était tout à fait intéressante ; elle s'est un peu éteinte à Sciences Po, même si des travaux d'économistes s'appuient dessus. Je ne suis pas contre l'idée de développer une recherche en démographie, mais ne manque-t-on pas de ressources, y compris en hommes ?

Vous avez une ambition considérable, Monsieur DESCOINGS, tout le monde le sait, mais, là aussi le Comité d'évaluation le soulignait, se lancer dans la recherche, l'enseignement tous azimuts dans l'ensemble des domaines des sciences sociales, pouvons-nous tout suivre ? Il faudrait se concentrer sur des secteurs dans lesquels nous sommes meilleurs. A l'inverse, dans les préconisations du CNE, il y avait l'idée de développer la recherche en histoire. Or, on ne sent pas tellement cette idée dans votre rapport. C'est dommage, car on est mieux armés pour ce domaine, beaucoup plus qu'en démographie.

Cette idée de collaboration avec les universités, y compris les plus prestigieuses, dans des domaines extrêmement variés, doit absolument être soutenue.

Autre point qui m'a beaucoup intrigué, c'est le problème de la bibliothèque. Vous expliquez qu'il y a un accord avec la BNF sur les problèmes des droits. C'est une bonne surprise, car je crois que c'est bien le cas en matière de politique publique, mais en matière de droit, je ne pense pas qu'il y ait d'accord. C'est peut-être précisément, là aussi, un secteur qui, en revanche, serait à développer. On le voit actuellement, il y a un accroissement des enseignements juridiques ; la bibliothèque a un peu de mal à suivre (ma propre culture juridique est très limitée), il faut développer formation et ressource, mais à ma connaissance, il n'y a pas d'accord avec la BNF.

**M. KUKAWKA.**- En tant que représentant des chercheurs, je souhaite réagir à la note de l'Administrateur qui, à notre satisfaction, met très largement l'accent sur la recherche à la Fondation. L'exposé oral que vous venez de faire le confirme.

Je relève le pourcentage très important du budget de la Fondation, 35 %, qui est consacré à la recherche et que vous envisagez de monter à 40 %. Depuis dix ans que je siége à ce Conseil d'administration, j'ai vu monter en puissance à la fois quantitativement et qualitativement la place, le rôle, l'importance de la recherche. Je m'en félicite. De même, lorsque vous signalez la création de six emplois de chercheurs à la Fondation en 2006, cela va dans le même sens.

J'insiste sur un point que vous n'abordez pas, mais qui avait fait l'objet d'une réflexion ici, c'est le renouvellement des générations de chercheurs. Il me semble que les différents laboratoires de recherche devraient dès maintenant mettre sur pied une prospective de départ à la retraite de leurs chercheurs et de leur remplacement, puisque vous avez pris l'engagement de remplacer les chercheurs de la Fondation, ce qui est aussi pour nous très utile. Encore faut-il que l'on ait les grandes directions, les grandes thématiques. C'est expliqué ici, mais je crois que chacun des laboratoires pourrait ou devrait s'engager dans une réflexion de remplacement et de renouvellement des chercheurs qui partent ou qui vont partir à la retraite.

Un point m'a intéressé dans votre note au sujet de la recherche, page 12, c'est la question des réseaux de recherche. On sent bien que, depuis quelques années, une transformation de paysage s'est faite, à la fois par les réseaux européens et internationaux, mais aussi (et c'est dans le Comité d'évaluation) au niveau national. Là, on est en déficit, incontestablement. Des efforts ont été faits ces dernières années, notamment par la Direction scientifique, de mettre en réseau les IEP de région avec les laboratoires parisiens, mais je crois qu'il faut encore approfondir, développer cette coopération qui est précieuse pour l'ensemble des laboratoires, ceux de Paris comme ceux de région ; en tout cas, à Grenoble, nous y attachons une importance tout à fait décisive.

Autre point sur lequel on n'a peut-être pas suffisamment débattu ici, je souhaiterais que le Conseil d'administration reste informé du développement de Sciences Po Développement, qui me paraît être une structure extrêmement fructueuse, intéressante, dirigée par François RACHLINE. Je pense que c'est une petite révolution culturelle pour les chercheurs et universitaires que de s'engager dans cette direction. Le défi est intéressant. Il me semble que, peut-être, François RACHLINE lui-même ou par votre intermédiaire, nous pourrions être informés, à date régulière, de l'évolution de ce dossier et de l'engagement des chercheurs, et que l'on ait les réponses des organismes qui vont faire appel à cette nouvelle structure.

Une demande sur la création du centre de données socio-politiques de Sciences Po, à la suite de la disparition du CIDSP. C'est d'autant plus important pour nous que, jusqu'à l'an

dernier, il était localisé à Grenoble. Nous avons participé à ce passage à Paris avec Gérard GRUNBERG, avec beaucoup d'engagement et de volonté. Je souhaiterais que vous nous disiez dans quelles conditions le démarrage de ce nouveau centre s'opère.

J'avais pensé aussi à vous demander, mais mon voisin l'a fait, quelques informations sur de nouvelles délocalisations ou de nouvelles localisations de premier cycle que vous envisagez pour les ASIE et le monde anglo-saxon.

Concernant les nouvelles perspectives pour les chercheurs de s'engager à la fois sur l'enseignement, sur des dossiers dont ils prendraient la responsabilité, je crois que cela accompagne un mouvement qui est déjà en train de se mettre en place depuis cinq ou six ans dans la plupart des laboratoires de la Fondation. Aussi bien à Paris qu'en région, les chercheurs participent à l'enseignement, soit de deuxième, soit de troisième cycle. Il est maintenant très rare que les chercheurs n'enseignent pas. C'est une grande transformation avec les trois ou quatre décennies en arrière, au cours desquelles les chercheurs enseignaient peu, étaient peu sollicités ou demandaient peu à enseigner ; maintenant, ils sont très sollicités et aussi demandeurs. A la limite, dans certains cas, il faut aussi arriver à contenir leurs interventions d'enseignement pour que les recherches se développent normalement.

Sur les projets collectifs que vous avez évoqués, c'est une très bonne chose. Cela demande du temps, par exemple pour le sixième PCRD, s'engager sur des dossiers européens est une très lourde charge, mais je crois que les chercheurs peuvent s'engager sur ces choses et le fait qu'il y ait une rémunération plus importante ne devrait pas les dissuader d'aller dans cette direction. Je trouve que l'initiative de rapprocher, sans les fondre, les dynamiques des deux statuts d'enseignant chercheur d'une part, de chercheur d'autre part, va incontestablement dans le bon sens. Si on pouvait, en plus, penser pour certaines parties, deux trois ans de la vie d'un chercheur, à des passerelles à l'extérieur dans l'administration ou dans une grande entreprise publique ou parapublique, il me semble que cela donnerait un peu d'oxygène à la carrière des chercheurs de la Fondation, dont je rappelle qu'ils ne sont pas des fonctionnaires, mais bien de statut privé ce qui provoque, on le voit bien avec les départs en retraite, des écarts de perspective et d'appréciation avec les chercheurs du CNRS qui, eux, sont fonctionnaires. Cela entraîne différents traitements, notamment lors du départ à la retraite.

Je souhaiterais que la Direction scientifique, mais je sais qu'elle le fait déjà, s'intéresse de près à cette question des différences de traitement financier des chercheurs de la Fondation, notamment quand ils partent à la retraite, qui ne sont pas d'ailleurs nécessairement

moins bons que ceux du CNRS, mais différents. Il faudrait apprécier les avantages et les inconvénients des deux statuts.

**Mlle BATTU.**- Quelques remarques sur les ressources dans le budget qui nous est présenté. En préambule, au nom de l'UNEF, je me satisfais du rachat des locaux de l'ENA, qui est le signe d'une nouvelle politique immobilière intelligente, puisqu'elle remplacera les loyers, et parce que c'est un investissement de long terme. Au-delà, je note que les dotations publiques sont en augmentation (+ 6%) et qu'il y a également la création de cinq postes d'universitaires. On a une chance assez flagrante par rapport à d'autres universités.

Les droits de scolarité apparaissent donc inutiles pour financer le développement de l'IEP. La réforme votée l'an passé a placé les étudiants dans une situation extrêmement difficile. Pour beaucoup, les augmentations ont pu aller jusqu'à 400 %, soit une multiplication par cinq d'une année sur l'autre. Le Conseil n'avait peut-être pas mesuré l'ampleur de ces hausses d'autant que, comme vous l'avez su par le biais d'un rectificatif, nous avons débattu sur la base d'un barème qui n'était pas celui qui est appliqué aujourd'hui, suite à une erreur. Aujourd'hui, les augmentations concernent la plupart des étudiants à revenus constants, sauf les boursiers, ces augmentations pouvant aller jusqu'à 400 %. Il s'agit d'une rupture de contrat moral, mais également d'une attaque fondamentale au principe d'autonomie des étudiants. En effet, les droits de scolarité sont fixés en fonction du revenu de leurs parents et quelles que soient les relations avec leurs parents, quel que soit leur âge, les étudiants doivent s'acquitter des droits de scolarité comme s'il allait de soi que les parents devaient financer leurs études. Il est possible d'être indépendant financièrement, mais cela suppose que l'on gagne au moins 90 % du SMIC sur un an, ce qui entraîne une scolarité à Sciences Po pour le moins difficile.

Il convient également de souligner une contradiction fondamentale entre l'objectif de démocratisation affiché de la réforme et le système institué, qui fait reposer une partie du financement sur les familles des étudiants les plus aisés. On démocratise pour avoir un maintien du produit financier, on va devoir augmenter à nouveau. N'est-ce pas, finalement, ce qui s'est passé l'an dernier ?

A ce jour, près de neuf cents pétitions ont été déposées lors du Conseil de direction du 16 décembre. Les élus étudiants ont tous unanimement rejeté la résolution reconduisant les droits de scolarité de l'année passée. Il ne s'agit ni d'une contestation de payeur, ni d'une remise en cause de la politique d'aide sociale car, pour nous, si une augmentation des aides aux étudiants est une bonne politique largement justifiée, elle doit être déconnectée de l'augmentation des droits de scolarité. Pour autant, pour les raisons que j'ai développées sur la démocratisation,

l'autonomie des étudiants et aussi pour ce que l'on voit dans l'ensemble du système de l'enseignement supérieur, car on a une responsabilité particulière compte tenu du rayonnement de l'établissement, il appartient de réaffirmer que la gratuité est possible ; on le voit par le fait que Sciences Po est extrêmement bien doté et que c'est un principe fondamental du service public.

Je vous remercie.

**M. PREVOST.**- Je voulais intervenir sur un sujet précédemment évoqué par M. KUKAWKA, à savoir la recherche. Dans le compte rendu que vient de faire le Directeur de l'IEP, on a vu que cette question serait centrale pour le développement de l'IEP dans les années à venir et que, notamment, le développement de la recherche et la politique de l'établissement en la matière impliqueraient la participation à des réseaux thématiques de recherche avancée, qui est une nouvelle structure mise en place par le pacte pour la recherche actuellement en discussion au Parlement.

La participation de l'IEP et de la FNSP, au travers de laboratoires de recherche, à l'un de ces réseaux pose plusieurs questions, notamment celle de la pertinence de créer plusieurs réseaux thématiques pour deux raisons.

La première, c'est que les crédits affectés, notamment par la loi de finances, mais également prévus dans le cadre de la programmation pluriannuelle prévue par la loi recherche, sont relativement limités pour les projets de recherche, puisqu'ils ne s'élèvent pas à un milliard d'euros supplémentaire par an, comme l'annonce, parfois, le Gouvernement, mais bien à deux cent cinquante millions d'euros, qui se répartissent entre de nombreuses équipes de recherche et de nombreux appels d'offres. L'Agence nationale de la recherche a à gérer un grand nombre d'équipes. Pour l'IEP, avoir plusieurs réseaux thématiques à ces appels d'offres pourrait nuire à l'efficacité en termes de ressources supplémentaires que pourrait dégager cette activité.

Deuxièmement et au-delà de cet élément technique et pratique, néanmoins important car le Directeur a insisté sur le fait que la recherche devrait permettre de dégager des ressources supplémentaires, l'UNEF et les étudiants dans leur majorité pensent que le débat sur la recherche est plus que nécessaire à l'IEP de Paris. Nous nous félicitons qu'il soit posé aujourd'hui. La recherche (et c'est une des spécificités de l'enseignement supérieur en France) ne vise pas simplement à l'excellence et la renommée scientifique d'un établissement, mais aussi à la qualité de l'enseignement, car la recherche doit irriguer l'ensemble de l'enseignement. L'ensemble des formations de l'Institut doit être adossé aux activités de recherche de l'IEP. Le débat qu'a ouvert le Directeur, qui est extrêmement important, concerne au premier chef les bénéficiaires de

l'enseignement que sont les étudiants et qui seront très directement affectés par les décisions qui pourront être prises en la matière.

On ne peut que se féliciter que l'IEP de Paris bénéficie de cinq postes supplémentaires, la qualité professorale est entendue sous le terme "d'enseignant chercheur". Il a été rappelé qu'un enseignant qui ne fait pas de recherche ne peut pas irriguer son enseignement des nouveaux savoirs créés ; à l'inverse, un chercheur totalement coupé d'activité d'enseignement est complètement inapte à faire partager ses nouvelles connaissances à des étudiants, et son enseignement est donc de moins bonne qualité.

Le fait d'avoir plus d'enseignants chercheurs et d'universitaires à l'IEP de Paris est, pour nous, une garantie de qualité pédagogique extrêmement forte. Nous ne pouvons qu'inciter l'établissement à aller plus en avant dans cette politique, à permettre le recrutement et à essayer d'obtenir (car j'imagine que c'est une négociation difficile avec la Direction de l'enseignement supérieur) un plus grand nombre d'enseignants chercheurs et d'enseignants habilités à diriger des recherches.

En outre, la création des réseaux thématiques pose un problème pour plusieurs raisons. D'abord, elle restructure le paysage de la recherche française, mais pas dans le sens d'une plus grande coopération entre les différents acteurs, car aujourd'hui, la division entre les organismes de recherche et les universités, le fait que ces activités de recherche s'exercent parfois isolées les unes des autres, tout cela pose problème. Au lieu d'aller vers plus de coopération, de travail en commun, de mise en commun des ressources, des équipes et des laboratoires, la logique inhérente aux réseaux thématiques de recherche avancée développe le paysage de la recherche sur un modèle concurrentiel, qui ne permettra pas d'aller, bien au contraire, vers ce besoin de coopération, notamment réclamé par la communauté scientifique.

*(Départ de M. FITOUSSI)*

L'autre souci, qui est majeur pour les étudiants et la qualité de l'enseignement à Sciences Po, c'est que ces réseaux thématiques et de recherche avancée sont, comme leur nom l'indique, des réseaux thématiques et que la notion de pluridisciplinarité propre à toute activité de recherche est absente. On va développer de grands pôles d'excellence sur une thématique spécifique et un domaine de recherche particulier. La Direction a identifié ce problème, puisque l'on essaye de multiplier ces réseaux pour faire fructifier l'ensemble des réseaux de recherche de l'IEP de Paris ; malheureusement, la restructuration du paysage universitaire et de la recherche française qu'induit cette logique de réseaux thématiques nous pose un problème et l'absence de pluridisciplinarité, à terme, ne pourra qu'entraîner un développement à plusieurs vitesses à l'IEP

de Paris, donc un enseignement à plusieurs vitesses, en fonction des équipes de recherches qui auront bénéficié de crédits supplémentaires et qui pourront avoir une activité florissante.

Enfin, nous ne pouvons que nous féliciter d'un rapprochement plus avant avec les universités françaises. C'est une nécessité absolue et cela doit être une priorité importante pour le développement de Sciences Po dans les années qui viennent. Mais aujourd'hui, la participation à des réseaux thématiques de recherche ne va pas forcément dans ce sens. Les pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche créés par la loi, sur une base de rapprochement géographique, permettraient, au contraire, selon nous, de pouvoir aller dans le sens d'un plus grand rapprochement, notamment avec les universités parisiennes. Et au-delà des nouvelles structures créées, il faut prendre en compte le fait qu'aujourd'hui, de nombreux établissements parisiens mettent en commun un grand nombre de ressources, de recherches et travaillent pour clarifier et rationaliser la carte universitaire parisienne qui, à de nombreux égards, pose un grand nombre de problèmes en termes d'offres de formation et de coûts inhérents à la disparité des structures.

Plus de coopération, oui, les réseaux thématiques de recherche ne le permettent pas forcément et surtout, il y a aujourd'hui des dynamiques en œuvre auxquelles l'IEP de Paris devrait s'associer, qui devraient permettre d'atteindre cet objectif, sans entrer dans une logique concurrentielle en matière de recherche, qui ne pourrait que nuire au développement de la recherche à l'IEP.

**M. LECA.-** Après tant de remarquables exposés au cours desquels les mots "logique" et "dynamique" reviennent toutes les trente secondes à une régularité d'horloge, je n'ai plus grand-chose à dire. Je me bornerai à aller dans le sens de Mlle BATTU et à souhaiter que nous allions plus loin que la gratuité des droits d'inscription, et que nous décidions que tout étudiant inscrit à Sciences Po a droit au 4/5<sup>e</sup> du premier salaire meilleur espéré à la sortie de Sciences Po !

En revanche, contre M. PREVOST, je me ferai plutôt l'avocat d'un Sciences Po compartimenté. Il pourrait y avoir un compartiment Sciences Po « touristes routiers », comme dans l'ancien Tour de France, qui serait celui où enseigneraient des chercheurs qui ne font pas de recherche, des enseignants qui enseignent mal et jusqu'en haut, il y aurait un Sciences Po "Formule 1" où l'on aurait des chercheurs de premier ordre et des professeurs *up to date*.

Pour redevenir sérieux, je me borne à signaler l'effort d'innovation vers la souplesse que vous faites et comment vous essayez d'encourager et de contrôler la diversité.

*(Arrivée de M. RIGAUD)*

Cela attire mon attention sur un problème important, à savoir les conditions de la mise en œuvre, notamment, des opérations de rapprochement avec les universités et de rapprochement de ces deux corps, dont l'un est un dinosaure, l'autre un vieil éléphant, c'est-à-dire le corps des professeurs d'université et le corps des chercheurs. Beaucoup de choses dépendront des conditions de mise en œuvre, de la légitimité, de la souplesse des organes qui seront chargés de gérer ce problème.

En effet, j'imagine, par exemple, que le CDI pour chercheurs que vous envisagez devrait s'appliquer aussi aux chercheurs CNRS ; alors, pourquoi cela ne s'appliquerait-il pas aussi à des professeurs d'université ? C'est extrêmement délicat, mais même dans les choses qui ne sont pas juridiquement délicates, il est très important de veiller aux conditions de la mise en œuvre.

Dans les rapports enseignement et recherche, enfin, il ne faut pas que ce soit considéré comme un tête à tête, que la recherche serve à l'enseignement et réciproquement. Nous avons une mission plus vaste, un public plus vaste. Je fais partie de ceux qui ne pensent pas que la recherche doit être limitée à la recherche fondamentale, même s'il en faut, ni même qu'elle ne doive nourrir que l'enseignement. Elle doit nourrir aussi l'expertise. Ce serait la mission de Sciences Po de l'encourager. Je n'entends pas par "expertise" des articles rapidement expédiés dans des quotidiens à la mode, ni même une apparition à la télévision ; j'entends par là la participation à des rapports sérieux qui peuvent nourrir la réflexion des décideurs, mais aussi celle des «décidés », des gouvernés.

**M. HURTIG.**- Monsieur le Président, comme sans doute beaucoup d'autres membres du Conseil, je suis impressionné par l'ampleur et la richesse de la longue lettre de l'Administrateur et de son exposé liminaire. Il dessine de très nombreuses lignes de développement et d'innovation ; avec beaucoup d'entre elles, nous nous sentons probablement d'accord, même si nous ne sommes pas parfaitement renseignés sur ce qu'elles impliquent. D'autres pourraient susciter des réserves, mais nous n'avons pas le temps d'une discussion approfondie de tout ce qui nous est présenté. Je me limiterai donc à un petit nombre de questions et d'observations.

Une préoccupation : le très grand nombre de projets exposés suppose une structure capable d'en suivre véritablement le développement. Nous espérons qu'elle existe et qu'elle est efficace. Je crains parfois que le Conseil ne se sente un peu débordé et qu'il ne comprenne pas très bien, notamment la hiérarchie de ces efforts. Même si on en approuve la majorité ou la totalité, dans une discussion surtout budgétaire il y a nécessairement une hiérarchie, qui

n'apparaît pas toujours avec une clarté totale, encore que l'Administrateur nous ait bien et beaucoup parlé de la recherche et des perspectives, parfois très bonnes, de développement de la recherche, notamment grâce à une aide supplémentaire des pouvoirs publics. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

De même, nous savons tous l'effort réalisé pour améliorer la situation immobilière de la Fondation. Dans un an ou deux, la situation sera incomparablement meilleure qu'actuellement et à nouveau, nous ne pouvons que nous en féliciter. Pour la bibliothèque, il y a beaucoup d'actions dont nous avons parlé dans le passé qui ont été ou sont en train d'être menées à bien. Bravo !

Première remarque, sur ce qui me paraît être une erreur d'appréciation. Notre Administrateur nous a dit que, dans le passé, nous n'avions recruté de chercheurs qu'en science politique, ou presque. Je crois que ce n'est pas totalement exact. S'il est vrai que nous avons eu des centres importants surtout en science politique, des économistes, des historiens, des sociologues ont été intégrés dans des centres, même si la plupart de nos chercheurs étaient effectivement spécialistes de science politique ou de relations internationales.

Deuxième remarque, l'OFCE a été laissé de côté. Ce n'est peut-être pas stricto sensu un centre de recherche, mais dans les listes que nous diffusons, on trouve toujours l'OFCE. Il a des activités d'observation, et, sauf erreur de ma part, les chargés d'étude de l'OFCE, dont beaucoup font des recherches et ont à leur actif des publications, sont une trentaine sur un effectif total d'une cinquantaine de personnes. Je pense qu'il ne faut pas les oublier, d'autant moins que, dans une dizaine de jours, le 11 février, l'OFCE pourrait fêter le vingt-cinquième anniversaire de sa création, grâce au Premier Ministre Raymond BARRE, auquel je rends hommage, grâce à M. JEANNENEY et à M. CASANOVA. C'est avec eux que nous avons négocié la création de l'OFCE et nous en sommes au moins satisfaits, pour ne pas dire fiers.

J'aurai peut-être l'occasion de revenir un instant sur l'OFCE au moment de la discussion sur son budget. Je regrette d'avoir à faire ces remarques élogieuses sur l'OFCE en l'absence de M. FITOUSSI, son président, qui est parti il y a quelques minutes pour faire son cours à l'IEP.

En matière de recherche, depuis un an ou deux, le paysage de la Fondation s'est modifié. Statutairement d'abord, puisque les centres de la Fondation étaient associés au CNRS, et que nous avons toujours insisté sur le fait que c'était dans ce sens et pas dans l'autre : ce n'étaient pas des centres du CNRS associés à la Fondation. Ces centres ont accepté un nouveau statut, celui de centres mixtes. Certaines questions ont été posées au Conseil, notamment par

M. JEANNENEY, à propos des conditions de désignation des directeurs, puisque nous avons eu, avec le CNRS, non pas des conflits, mais quelques débats sur les responsabilités des uns et des autres en la matière, et nous avons toujours tenu qu'il fût clairement établi et accepté par le CNRS que, même s'il avait un droit de récusation, la direction des centres était décidée par la Fondation.

Pour le nouveau statut des centres de recherche, nous avons eu des apaisements, mais nous n'avons jamais reçu, malgré ma demande, le texte des conventions conclues avec le CNRS à leur sujet. A mes demandes la réponse a été une approbation tacite, par des hochements de tête, mais nous ne les avons toujours pas. Je souhaite que nous puissions les recevoir bientôt.

Autre changement dans le paysage : l'OIP a changé, non seulement de statut, mais de dénomination et d'organisation. Vous aviez, monsieur l'Administrateur, dans votre réponse au rapport du Comité national d'évaluation, indiqué, p. 45, qu'un projet de transformation serait soumis au Conseil d'administration de la Fondation en novembre 2005. La transformation est intervenue, nous n'avons pas été consultés ; cela n'a sans doute pas été possible, mais il nous serait en tout cas utile de connaître le texte des décisions prises.

Concernant le budget global, nous ne pouvons que nous féliciter qu'il soit en léger déficit et non pas en fort déficit. J'ajoute que, dans le passé, monsieur l'Administrateur, vous nous avez plusieurs fois présenté des budgets en léger déficit qui, finalement, se sont soldés par des excédents. Nous pouvons vous faire confiance pour qu'il en soit de même cette fois-ci. Il va de soi que je voterai le budget.

**M. DESCOINGS.-** Je commencerai par les conditions de développement de notre Institution.

Monsieur MOURET, j'ai beaucoup d'ambitions pour Sciences Po. C'est vrai, je crois que nous sommes dans une dynamique, dans un mouvement. Je crois l'avoir écrit, je ne crois pas à la notion de "mode pause". Pour un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, stopper ou ralentir une dynamique, c'est prendre le risque de ne pas saisir des opportunités et de ne pas conforter ce que nous sommes. Je connais peu d'entités humaines qui ne se donnent pas pour objectif une évolution et une fortification constantes.

Sur la recherche, cette question a été largement abordée. C'est vrai, et je prie M. BARRE de m'en excuser, j'ai oublié l'OFCE. J'étais parti sur les centres directement gérés par la Fondation, c'est une coupable omission. C'est vrai, Serge, dans ces centres de recherche, il y a eu des représentants d'autres disciplines que la science politique, mais je constate que l'évolution, au moins ces dernières années, a tout de même été le recrutement de politistes. Nous n'avons pas

toutes les forces intellectuelles pour mener à bien un certain nombre de projets ; c'est tout l'intérêt de la coopération avec des universités nationales.

Cela nous conduit à être un peu en désaccord avec MM. MOURET et PREVOST. Vous dites, monsieur PREVOST, que la loi recherche crée de la concurrence et que, pour ce qui concerne Sciences Po, elle crée de la coopération là où il n'y en avait pas ou très peu. J'ai, par ailleurs, été auditionné par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale sur la recherche ; dans un autre cadre, j'ai pu répondre à ce que vous disiez, mais pour Sciences Po, la loi recherche conduit à plus de coopération et non pas à plus de concurrence. Dans des domaines comme la démographie, qui intéresse toutes nos disciplines, je pense qu'un rapprochement avec l'INED serait extrêmement fructueux, aussi bien pour les laboratoires de recherche des différentes disciplines de Sciences Po que pour l'INED. C'est vrai, nous avons une tradition forte en démographie, avec Georges TAPINOS, mais il ne faut pas rester sur ce moment d'arrêt ; au contraire, un rapprochement avec l'INED serait l'occasion de repartir fortement sur ce point.

En matière de santé, sommes-nous armés ? Pour la virologie, assurément non. D'où l'intérêt d'un rapprochement avec Paris V, d'où l'intérêt de travailler avec une grande université médicale. Mais au CEVIPOF, de nombreux chercheurs travaillent sur les politiques publiques ; je pense à Bruno PALIER. Les juristes sont intéressés par les développements qui seront tirés de la constitutionnalisation du principe de précaution. Mais le thème de la santé, c'est naturellement l'économie du médicament ; c'est l'économie de l'assurance maladie dans son ensemble ; c'est l'économie de l'hôpital. Je pourrais multiplier les exemples. En sociologie, on parle beaucoup de l'explosion de la consommation de médicaments génériques ces dernières années ; c'est une modification sociologique non négligeable. Je crois que cette coopération avec des universités très différentes des nôtres est importante.

Pour ressourcer les questions internationales, croiser le regard des sciences et des sciences sociales serait passionnant. La climatologie devient une science essentielle à la compréhension de l'évolution des questions internationales. La sécurité sanitaire, les problèmes de virologie, deviennent un élément-clef de la compréhension des questions internationales, il n'est que de suivre l'actualité. Nous rapprocher, par exemple, de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm et de ses laboratoires de sciences nous apporterait beaucoup, de la même manière que nous a beaucoup apporté le rapprochement avec Paris VI et que devrait nous apporter un rapprochement avec Paris V. Il s'agit donc d'une logique de coopération qui va au-delà de notre fonctionnement en réseau avec les IEP, même si nous maintenons un réseau. Là où nous n'avons

pas de moyens, nos partenaires apportent les leurs et réciproquement. C'est cette logique que j'essaie de poursuivre.

Un mot de l'histoire. Il me semble que le centre de recherche d'histoire n'a jamais eu autant d'activités. En réponse aux préconisations du Centre national d'évaluation des universités, j'ai prévu un plan pluriannuel de création d'emplois pour le centre d'histoire de Sciences Po. Nous avons des atouts considérables à l'école doctorale, et l'histoire est une des disciplines les mieux représentées à Sciences Po. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous, Monsieur MOURET, il ne faudrait pas laisser l'histoire oubliée dans ce développement.

Sur les ressources de notre établissement, vous dites, mademoiselle BATTU, que point n'est besoin de droit de scolarité, puisque l'Etat nous appuie. Mais l'Etat ne nous appuie-t-il pas d'autant plus que nous savons développer d'autres ressources ? Et je présente, malgré tout, un budget en déficit. Cher Serge, j'essaierai de faire en sorte que l'exécution soit meilleure. Or ce serait impensable, en retirant près de dix millions d'euros (le produit des droits de scolarité), comment je pourrais assurer le fonctionnement de Sciences Po. Je propose que nous ne reprenions pas une discussion que nous avons eue largement.

Un point sur la démocratisation. Nous avons un désaccord de principe et de fond sur l'effet qu'aura sur la diversification sociale des élèves de Sciences Po le nouveau système des droits de scolarité. Il faut savoir respecter les désaccords. Nous aurons un peu de mal à nous convaincre les uns les autres sur des questions de principe. Il s'est passé une chose à la rentrée 2005 assez particulière : le nombre des boursiers a augmenté en un an de 30 %. Si cela devait être l'effet sur une seule année, nous ne pourrions en tirer aucune conséquence, mais si cela s'inscrivait dans la durée, alors, peut-être que le pari que j'avais fait (qui n'est pas le vôtre, nous verrons au fur et à mesure des années) c'est que les étudiants en France sauront de plus en plus que, lorsqu'ils ont des moyens financiers faibles, ils ont d'autant plus intérêt à venir à Sciences Po, puisqu'ils ne paient pas du tout de droit de scolarité, et que le montant de leur bourse est supérieur de 50 % au montant de la bourse qu'ils auraient eue dans une autre filière de formation. Encore une fois, je ne veux pas me fonder sur une seule année d'évolution. Malgré tout, cette première année doit être considérée et voir si le nombre de boursiers se maintient, voire continue à croître.

Sur les questions de Jean LECA, oui à l'expertise et oui à la question de Sciences Po Développement. Nous ferons un point annuel sur les activités de Sciences Po Développement, une des grandes décisions de notre Conseil de 2005. Oui, tout sera dans l'art de la mise en œuvre dans ce rapprochement (ce n'est pas une fusion) entre les enseignants chercheurs et les

chercheurs. Vous avez raison, très souvent, les grandes intentions ne sont rien ; on ne peut être jugé qu'une fois la réalité affrontée, et vous avez souligné les questions de légitimité et de convergence des statuts des uns et des autres.

**M. GRUNBERG.-** Concernant le processus pour l'OIP, il est en cours, il n'est pas terminé. Il faut partir de ce qu'était le paysage des banques de données en sciences sociales et, notamment, de données socio-politiques en France jusqu'à l'été dernier.

*(Départ de M. PEBEREAU)*

A Sciences Po, il existait une équipe mixte de service CNRS /Sciences Po, l'OIP, qui était une innovation importante des années 1980 et qui avait entre autres missions de produire, d'archiver et de mettre à disposition des données régionales. Par ailleurs, historiquement, il existe un lien historique très étroit entre le CEVIPOF et l'un des laboratoires de l'IEP de Grenoble, le CIDSP, aujourd'hui fusionné dans PACTE. D'un commun accord avec Grenoble, depuis l'origine de ce centre, les enquêtes du CEVIPOF et les données électorales étaient archivées au CIDSP de Grenoble.

Par ailleurs, dans les dernières années, compte tenu de la très grande infériorité française dans le domaine des banques de données en sciences sociales, comparé à ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe, en particulier en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Suisse, le CNRS avait décidé de faire un effort important en créant en 2001 le Centre Quételet avec pour mission de soutenir la politique publique de valorisation des données en sciences humaines et sociales, le dotant d'un nombre de postes d'ingénieurs et de techniciens et de moyens financiers significatifs à l'échelle du département SHS.

Pour des raisons très diverses, en l'espace de quelques mois, l'ensemble de ce dispositif s'est effondré. D'une part, le centre Quetelet a volé en éclats et ses personnels ont été dispersés. D'autre part, la Direction SHS du CNRS et la commission 34 du Comité national de la Recherche Scientifique ont souhaité une réorientation des missions de l'OIP. La direction de l'OIP elle-même souhaitait cette réorientation, le concept fondateur de cet Observatoire, très novateur lors de sa création, ayant connu un certain épuisement. Enfin, le CIDSP a imploré et s'est retrouvé hors d'état de continuer à remplir ses missions.

La FNSP s'est ainsi trouvée dans une situation très délicate dans la mesure où plusieurs de nos laboratoires et l'école doctorale de Sciences Po ont absolument besoin de disposer en France d'une banque de données socio-politiques pour ses activités de recherche menées et de formation. En outre il aurait été très dommageable que la France soit absente du réseau européen

de banques de données dans ce domaine. Or seule à ce moment là, la FNSP pouvait prendre une initiative avec quelques chances de succès.

J'ai donc proposé au CNRS de modifier les missions de l'OIP, Unité mixte de service (UMS 828) pour en faire un centre de données socio-politiques. Le maintien de cette unité permettait de ne pas disperser son personnel, notamment le personnel de statut CNRS. Le CNRS a accepté cette proposition et, en 2005, le CDSP (Sciences-po/CNRS) a été lancé. Alain Chenu, directeur de l'OSC a bien voulu accepter d'en prendre la direction de manière temporaire afin d'en assurer le démarrage et de chercher une personne qualifiée qui prendrait sa suite. Cette unité sera étroitement liée à l'OSC et au CEVIPOF mais aussi, par la suite, aux autres unités de recherche de Sciences Po intéressées par ses activités. Nous espérons que cette unité sera opérationnelle dans le courant de cette année.

Concernant l'autre question de Serge Hurtig à propos de la procédure de nomination des directeurs de nos unités mixtes (UMR Sciences Po/CNRS), nous avons obtenu du CNRS l'inscription dans le contrat quadriennal (volet recherche) une mesure dérogatoire. Le directeur d'une UMR Sciences Po/CNRS est nommé conjointement par les deux autorités de tutelle mais seule la FNSP a le pouvoir de proposer un nom. Nous n'avons jamais eu de problème avec le CNRS à ce sujet.

**M. le PRESIDENT.**- Merci pour cette information.

**M. DESCOINGS.**- Pour terminer la réponse aux questions, concernant la formation, vous savez très bien, monsieur MOURET, que si on dit à des journalistes qu'ils font de la communication, la grève reconductible de l'ensemble des personnels du service public de l'audiovisuel est certaine ! Ce sont deux métiers radicalement différents.

La formation aux métiers de la communication est, de la même manière que pour le journalisme, une tradition ancienne à Sciences Po. Quand Alain LANCELOT a rénové les sections, il a remplacé la dénomination PES par une section Communication et Ressources humaines." C'est très précis, on exclut le journalisme. Si vous prenez l'entreprise (je parle sous le contrôle de ceux qui la connaissent mieux que moi) c'est la communication interne de l'entreprise et la communication externe. Au demeurant, les relations presse ne sont qu'un des éléments parmi d'autres. J'ai le sentiment que, pour les administrations publiques, l'évolution va également en ce sens.

Quoi qu'il en soit, n'ayant pas de compétence particulière en ce domaine, je constitue une Commission de réflexion, comme je l'avais fait pour l'école du journalisme. C'est Jean-Marie DRU qui a accepté d'en prendre la présidence. C'est une des personnes les plus reconnues de son secteur.

*(Départ de M. DENOIX de SAINT MARC)*

Pour les premiers cycles, je réfléchis à la généralisation de premiers cycles, avec une approche thématique. Comme tout le monde, je vois bien que les Asie sont effectivement un élément important, peut-être pas un premier cycle euro-asiatique, peut-être faut-il réfléchir aux relations avec la Chine, qui sont tout autre chose que celles avec l'Inde, etc., mais pour le moment, il n'y a pas de vraie maturation.

**M. MOURET.**- On est un peu sous informés, pour ma part, je le suis totalement, en matière de programmes de recherche européens. A part sur le projet Challenge que je connais, sur les autres, Elise ou Garnet je crois, on ne sait absolument pas de quoi il s'agit.

**M. GRUNBERG.**- Nous allons élaborer à l'intention de votre Conseil un document détaillé sur nos activités en matière de programmes de recherches européens (PCRDT) qui vous sera communiqué avant la prochaine réunion. Nous avons fait de réels efforts dans ce domaine et le recrutement d'une personne spécialisée, Amélie Antoine, au Centre d'Etudes Européennes, nous a permis de progresser sensiblement.

*(Départ de M. PREVOST)*

Nous avons obtenu des résultats au-delà de nos espérances, nos chercheurs sont intégrés dans un grand nombre de ces gros programmes. Je vous ferai parvenir un dossier très complet.

**M. MOURET.**- Merci.

**M. le PRESIDENT.**- Avant de prononcer la clôture de la discussion générale, je veux m'assurer qu'aucune question n'est restée sans réponse.

Le moment est venu de nous prononcer sur les résolutions qui sont proposées à votre approbation. Avec la présence des cinq élus étudiants, notre Conseil comporte quarante personnes. Nous sommes trente présents. C'est un taux assez remarquable de présence.

Six membres sont excusés, dont quatre ont donné procuration. Il y a cinq procurations avec les départs récents. Monsieur PAYE a celle de M. JEANNENEY. Jean-Paul FITOUSSI, qui a dû nous quitter car il fait cours, a donné procuration à M. BARRE et M. PREVOST à Mlle BATTU. Messieurs DENOIX de SAINT MARC et PEBEREAU donnent procuration à M. SCHWEITZER et j'ai celle de M. GENTOT.

Sept résolutions sont proposées à votre approbation. Je n'oublie pas le souhait d'Alain LANCELOT que nous ne recourions pas systématiquement à la solution de facilité qui consiste à déduire le nombre des votants en défalquant les abstentions et les votes négatifs. Cependant, je pense que ces sept résolutions se partagent en deux lots : quatre concernent des points particuliers tels que la fixation de certains tarifs et autres, pour lesquels je pense que nous pouvons nous contenter de dénombrer les refus de vote et les abstentions.

**M. LANCELOT.**- Je suis favorable au décompte des votes, oui pour que chacun puisse exprimer son vote même s'il est positif. Dans une France qui s'enferme dans le non, il me semble tout à fait souhaitable que le oui puisse se faire entendre et se compter.

**M. le PRESIDENT.**- Puisque Alain maintient sa demande comme lorsque quelqu'un demande à voter à bulletin secret, nous procéderons en ce sens pour les sept résolutions.

### **Première résolution**

Compte tenu de l'avis donné le 30 janvier 2006 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction, fixe au montant suivant pour les procédures de l'année 2007 les taux de rémunération des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris :

Retrait de dossier : 10 €.

Inscription aux procédures d'entrée : 130 €.

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 26 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.)*

## **Deuxième résolution**

Compte tenu de l'avis donné le 30 janvier 2006 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction, décide de reconduire, pour l'année universitaire 2006-2007, les droits de scolarité 2005-2006.

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 27 voix pour et 5 voix contre.)*

M. HURTIG.- Une explication de vote. A la réunion de la Commission des finances, j'avais rappelé que le Conseil, quand nous avons adopté ce principe, s'était prononcé, sans vote, pour une modification annuelle qui tienne compte de l'inflation, dans l'idée qu'il n'était pas très difficile de modifier les droits de scolarité de 1,5 ou 2 %. Si on attendait un certain nombre d'années, l'ajustement serait beaucoup plus fort et peut-être spectaculaire. L'Administrateur nous a expliqué les raisons pour lesquelles il souhaitait que, au moins cette année, il n'y ait pas d'ajustement. Mon vote tient compte de ses explications : cela ne signifie pas que nous posions comme principe qu'il ne doit pas y avoir à l'avenir d'ajustement pour tenir compte de la hausse des prix.

**M. le PRESIDENT.**- Cela ne vaut pas engagement. En la circonstance, on décide de ne pas faire jouer le paramètre de l'inflation, mais le principe demeure de l'adaptation pour les années suivantes.

### **Troisième résolution**

Compte tenu de l'avis donné le 30 janvier 2006 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction, fixe aux montants suivants les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris inscrits en formation continue diplômante.

Cycles diplômants pour l'ensemble des deux années du cycle, soit les années civiles 2007 et 2008 :

Finances d'entreprise et marchés de capitaux .....	17000 €.
Diagnostic social et stratégie de changement .....	17000 €.
Gestion et politiques de santé .....	15000 €.
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD .....	15000 €.
Gestion publique .....	15000 €.
Fonctionnements associatifs .....	15000 €.
Management des médias .....	15000 €.

Master of Public Affairs (MPA) ..... 21500 €  
Pour l'année universitaire 2007-008

Master of Business Administration (MBA) ..... 22000 €.  
Pour l'année civile 2007

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 5 abstentions.)*

### **Quatrième résolution**

Compte tenu de l'avis donné le 30 janvier 2006 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction, fixe aux montants suivants, pour l'année universitaire 2006-2007, les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à la FNSP et à l'IEP de Paris :

Cartes de bibliothèque	
Simple passage	10 €.
Carte 1 an	150 €.
Carte 6 mois	100 €
Carte 3 mois	60 €.
Carte 1 mois	30 €.
Duplicata	15 €.
Carte collective 1 an	250 €.

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 27 voix pour et 5 abstentions.)*

### **Cinquième résolution**

Compte tenu de l'avis donné le 30 janvier 2006 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction, approuve la proposition de budget 2006 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris présentée par l'Administrateur de la Fondation.

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 4 abstentions.)*

### **Sixième résolution**

Le Conseil d'administration approuve la proposition de budget 2006 de la Fondation présentée par l'Administrateur de la Fondation.

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 1 abstention.)*

### **Septième résolution**

Le Conseil d'administration approuve la proposition de budget 2006 de l'OFCE présentée par l'Administrateur de la Fondation.

*(Cette résolution est adoptée à la majorité par 29 voix pour.)*

**M. HURTIG.**- Deuxième explication de vote. L'OFCE est le seul service de la Fondation pour lequel la note qui nous a été distribuée fait état de difficultés financières : pour 2006, la contribution de l'Etat est en diminution et il faudra prendre des mesures d'économie. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, mais je trouve cela très déplorable. Nous avons vécu, jusqu'à présent, sur l'idée que l'Etat devait seul assurer le financement de l'OFCE, et que la Fondation n'y contribue pas. Mais si, pour des raisons structurelles, notamment le passage du financement de l'OFCE des services du Plan, donc du Premier ministre, au Ministère de la Recherche, et si comme cela nous a été dit à la Commission des finances, cette difficulté devait persister, peut-être faudrait-il que la Fondation se pose la question d'une contribution à un service qui n'est pas en dehors de ses missions. Ce n'est pas aujourd'hui que le problème se pose, mais je pense que c'est l'occasion de s'interroger sur une éventuelle contribution de la Fondation au fonctionnement de l'OFCE.

Deuxième observation, en l'absence de Jean-Paul FITOUSSI, sur les deux conventions qui, à ma demande, nous ont été distribuées. L'installation à Sophia-Antipolis d'un service de l'innovation de l'OFCE suppose un financement total de cinq cent mille euros par an et une participation de l'Etat qui, si l'on fait la soustraction, serait de trois cent mille euros par an. Or, les deux conventions conditionnent, l'une immédiatement, l'autre pour l'année prochaine, le versement des subventions de la Région et du Département à l'engagement de l'Etat de financer le reste. Nous n'avons pas cet engagement ; je ne sais pas où nous en sommes, et cela suscite chez moi une certaine inquiétude.

**M. DESCOINGS.**- Je ne saurais aisément me substituer à Jean-Paul FITOUSSI, mais je sais qu'il agit dans le sens nécessaire pour rassurer Serge HURTIG.

**M. HURTIG.**- Le principe a été voté en avril de l'an dernier, nous sommes en février, je ne sais pas si l'Etat considère cela comme une priorité, ni qui est l'Etat !

**M. KUKAWKA.**- C'est également sur l'OFCE que je souhaiterais intervenir, mais pas sous ce même angle d'analyse.

Concernant la question du collège électoral pour l'élection au Conseil d'administration, les chargés d'étude de l'OFCE sont, pour le collège électoral, liés aux chercheurs de la Fondation des sciences politiques. Il me semble qu'il serait opportun, avant le renouvellement du prochain Conseil d'administration, que la Direction scientifique organise avec le Directeur de l'OFCE une réunion permettant, soit aux représentants des chercheurs, soit à un collège de chercheurs ad hoc pour une telle réunion, de rencontrer l'ensemble des chargés d'études ou leurs représentants que l'on ne connaît pas, qui sont toute la durée d'une mandature absolument absents des réflexions, des préoccupations de la recherche à la Fondation, mais qui interviennent, et c'est légitime, uniquement au moment de l'élection du représentant chercheur au Conseil d'administration. Il me semble qu'il y a un dysfonctionnement dommageable.

A l'époque, Jean-Paul FITOUSSI m'avait donné son accord pour que je puisse rencontrer les chargés d'études, mais il me semble que cela ne suffit pas. Il faut une organisation collective de la part de la Direction scientifique pour que l'on essaye de voir quelles sont les conditions d'exercice de ces chargés d'études qui, on l'a dit, connaissent un très grand *turnover*. Personnellement, je ne les connais pratiquement pas. Il me semble qu'il serait utile, pour préparer l'avenir et, en tout cas, avant le renouvellement du Conseil d'administration, qu'une réunion, sous une forme ou une autre la plus facile possible à organiser, permette d'avancer sur cette réflexion.

Je profite d'avoir la parole pour demander à l'Administrateur s'il peut nous dire quelques mots sur les nouvelles localisations prévues de premier cycle concernant les Asie et l'Amérique du Nord.

**M. le PRESIDENT.**- La première question est fort actuelle.

**M. GRUNBERG.**- Jean-Paul FITOUSSI m'a dit qu'il souhaitait une intégration plus poussée de l'OFCE à tous les niveaux, dans Sciences Po. Nous allons nous y employer.

**M. LECA.**- Je ne sais pas si c'est tellement possible ou souhaitable. De toutes les manières, tous les chercheurs de la maison, moi-même, sommes tenus au courant des activités de l'OFCE. Je sais quand il y a des séminaires, à quel endroit, etc., exactement comme pour le CERI. Cela devrait suffire.

**M. KUKAWKA.**- Non, car le statut des personnels n'est pas le même.

**M. GRUNBERG.**- Nous allons nous réunir prochainement pour examiner cette question.

**M. DESCOINGS.**- Sur une éventuelle localisation, je n'ai pas avancé par rapport au dernier Conseil.

**M. le PRESIDENT.-** Je remercie le Conseil pour la façon dont il a aidé à voter le budget. Il est onze heures, nous avons eu un examen sérieux, chacun a pu s'exprimer et le budget est adopté dans des conditions irréprochables. Il faut rendre hommage au service financier, vous avez le budget avant la fin du premier mois de l'exercice, nous avons rattrapé le retard et ne vivons pas sur un budget provisoire pendant plusieurs mois. C'est un bon exemple.

Je remercie les délégués étudiants de leur présence et leur participation et leur rends leur liberté.

**Mlle BATTU.-** Si vous le permettez, nous allons prendre la parole une dernière fois, avant de quitter la salle.

**Mlle VINCHON.-** J'aimerais intervenir sur la participation des représentants étudiants à l'élaboration de la politique générale de l'IEP. Nous aimerions que les élus étudiants puissent assister à plus de Conseils d'administration de la Fondation, pour leur permettre d'être associés au mieux à la politique de la Fondation et de l'IEP. Nous aimerions, au minimum, recevoir les procès-verbaux des Conseils d'administration.

**M. le PRESIDENT.-** La demande me paraît licite de recevoir l'information sur les délibérations ; pour le reste, la loi délimite précisément quand vous avez voix délibérante. Nous allons regarder pour assurer l'information et l'acheminement des procès-verbaux.

Nous abordons le second point.

### **III. DISCUSSION SUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES EN FRANCE**

**M. DESCOINGS.-** Merci, monsieur le Président. Lors de la dernière séance du Conseil d'administration, Pierre KUKAWKA avait lancé le débat sur : où en sommes-nous des initiatives prises par Sciences Po à travers les conventions éducation prioritaire ? Compte tenu de la flambée de violence de novembre 2005, y a-t-il lieu d'aller au-delà et pourrions-nous faire des propositions d'une autre nature ?

Je reviens sur ces deux points.

Nous travaillons aux conventions d'éducation prioritaire depuis six ans. Si le premier recrutement d'élèves de Sciences Po ayant accompli leurs études secondaires dans des lycées classés en zone d'éducation prioritaire a commencé en 2001, c'est dès 2000 que nous avons mis au point le système. Nous étions partis avec sept lycées dans trois académies, Nancy, Versailles et Créteil. Nous sommes, aujourd'hui, en convention avec trente-trois lycées qui se trouvent aussi bien à Perpignan, à Vaulx-en-Velin, à Vénissieux, à Châtelleraut qu'en Guadeloupe. Je pourrais multiplier les exemples.

Autrement dit, l'expérience commencée avec sept établissements d'enseignement secondaire s'est aujourd'hui très largement étendue, d'autant plus que le nombre des lycées classés en zone d'éducation prioritaire est relativement faible ; ce sont surtout des écoles et des collèges qui sont classés en zone d'éducation prioritaire.

Vous aurez noté, d'ailleurs, que le Gouvernement a annoncé une réforme des procédures en zone d'éducation prioritaire pour ce qui concerne les collèges. Alors que nous étions acteurs et moteurs de ces conventions, aujourd'hui, ce sont les lycées qui sont les moteurs de la demande de partenariat. Pourquoi ? Car le principal apport de ces conventions a été, dans les lycées, la mobilisation des professeurs, des équipes de direction, des CPE, des conseillers d'orientation, autour d'un projet qui dépassait largement Sciences Po. C'est dire que la sélection créée pour les élèves de ces lycées a joué un effet levier considérable dans les lycées concernés.

Nous faisons de l'information dans toutes les classes de seconde des lycées concernés. Les candidatures commencent à apparaître en classe de première. Les élèves de ces lycées sont coachés par les professeurs qui font cela en dehors de leur service d'enseignement, comme les élèves le font en dehors de leurs obligations en classe. Ce sont les lycées qui organisent la première étape de la sélection des futurs élèves de Sciences Po, l'admissibilité, qui repose sur l'évaluation des progrès scolaires depuis l'entrée en classe de seconde et sur

l'évaluation du potentiel intellectuel et de travail des lycées. Nous considérons que, sans les professeurs des lycées, nous ne pourrions pas réussir à sélectionner convenablement les lycéens, car ce sont les professeurs, les équipes qui, dans les lycées, ont travaillé avec les élèves, trois années durant, les mieux à même de constituer le vivier au sein duquel, ensuite et sous réserve d'avoir obtenu le bac, un jury composé de cinq personnes, à l'occasion d'un entretien dont la durée peut aller jusqu'à une heure, choisit ceux qui leur paraissent les plus aptes et volontaires à poursuivre une scolarité à Sciences Po.

J'insiste sur ce point, car sans doute, plus que d'avoir constitué une voie d'accès spécifique à Sciences Po, l'expérimentation menée a eu de l'importance parce qu'elle a associé les lycées, les proviseurs, leurs équipes de direction et les professeurs. L'essentiel se passe dans ces lycées, l'effet d'entraînement, l'effet de mimétisme, l'effet d'ambition a joué parce que c'est au sein des lycées que sont organisées la préparation et la première épreuve de sélection. Cela conduit, d'ailleurs, à très nettement différencier l'expérience de Sciences Po de celle de l'ESSEC, là encore, moins parce que l'ESSEC n'a pas souhaité ouvrir une procédure de sélection spécifique, que parce que l'ESSEC organise le tutorat des élèves des lycées avec lesquels elle a un partenariat sur le campus de l'ESSEC et non pas dans les lycées.

La philosophie est : oui ou non à une voie de sélection spécifique ? Mais elle est plus encore : où et par qui se fait la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur ?

Aujourd'hui, pour l'année universitaire 2005-2006, nous avons pas loin de 200 élèves de Sciences Po, répartis de la première à la cinquième année, qui ont suivi leurs études secondaires dans des villes et des lycées classés en zone d'éducation prioritaire. Ils viennent de lycées qui n'étaient absolument pas des viviers de recrutement de Sciences Po. Soyons même plus précis ; je recevais le Président du Conseil régional de Lorraine, nouvellement élu. Trente-quatre élèves de Sciences Po ont poursuivi leurs études secondaires dans les quatre lycées d'éducation prioritaire de Moselle. Pour un tel département, trente-quatre élèves en scolarité à Science Po, c'est un nombre. On est très loin de la goutte d'eau, du strass et des paillettes que certains mettaient en avant il y a cinq ou six ans.

*(Départ de M. CASANOVA)*

Pour la Seine-Saint-Denis, 72 élèves, aujourd'hui scolarisés à Sciences Po, ont suivi leurs études secondaires dans des lycées de ce département. Je ne connais pas beaucoup de

lycées prestigieux ou bourgeois en Seine-Saint-Denis ; certains sont dans une situation pire que d'autres.

Avec le temps, l'effet de nombre a donc joué pour Sciences Po, mais c'est surtout l'effet d'entraînement dans les lycées qui est considéré par les proviseurs et les professeurs comme essentiel. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous ne sommes plus en situation de proposer à des lycées de nous rejoindre, mais dans celle de vérifier que les lycées qui souhaitent nous rejoindre remplissent les critères fixés par le Ministère de l'Education nationale pour être classés en zone d'éducation prioritaire, d'une part, et que les équipes enseignantes et de direction sont mobilisées, d'autre part. Le succès, c'est celui des lycées. S'il n'y a pas de mobilisation dans les lycées, les conventions échouent. C'est vraiment le cœur du système.

L'IEP de Lille a adopté, l'an passé, exactement le même système que le nôtre, je n'ai pas mentionné de lycées dans la région Nord Pas de Calais qui sont évidents très intéressés, car l'IEP de Lille prend le relais ; c'est très bien, car nous n'avons pas vocation à traiter l'ensemble des établissements classés dans les zones d'éducation prioritaire.

D'autres écoles que l'ESSEC ont choisi de poursuivre le même objectif de diversification, de relance de l'ascenseur social, mais selon des méthodes différentes. J'en mentionnerai deux. L'UNSA de Lyon, qui joue un rôle important pour que de jeunes lyonnais ou de jeunes gens de la banlieue Est de Lyon puissent accéder au niveau nécessaire pour devenir ingénieurs. Vous savez combien les écoles d'ingénieurs ont joué un rôle central dans l'ascenseur social.

**M. LECA.-** C'était la vieille volonté républicaine !

**M. DESCOINGS.-** Absolument. L'autre, les Arts et Métiers, qui travaillent en réseau. L'ENSAM a huit établissements répartis sur l'ensemble du territoire. Je rends un vibrant hommage à sa Directrice devant notre Conseil, Marie REYNIÉ car elle a passé un accord avec un IUT et va, sans doute, diffuser cette expérience. Cela permet à des bacheliers Inscrit en IUT, (une procédure déjà très sélective) d'être préparés par l'ENSAM au concours d'entrée à l'ENSAM. Au bout de deux ans, si les élèves concernés n'entrent pas à l'ENSAM, ils ont un DUT et, si tout va bien, ils ont leur diplôme d'enseignement supérieur et l'entrée à l'ENSAM.

On pourrait multiplier les exemples d'écoles d'ingénieurs qui travaillent également en ce sens. Les écoles de commerce sont plus sur le modèle de l'ESSEC, qui est un modèle de tutorat pour préparer au concours d'entrée, après les deux années de préparation

La question posée lors de la dernière séance de notre Conseil était de voir si nous pouvions aller au-delà. En tant qu'Institution, non, ce n'est pas notre objet social que de

construire quelque chose, que ce soit un projet ou des murs. Mais comme acteur du système éducatif et, je l'espère, acteur particulièrement dynamique, nous pouvons jouer un rôle de « passeur ». Or, en six années de travail avec des professeurs, des proviseurs, nous avons immensément appris. De la même manière que les élèves de Sciences Po, qui ont fait leurs études secondaires dans des lycées réputés difficiles, ont immensément apporté à l'ensemble de la communauté étudiante de Sciences Po, le travail des équipes convention d'éducation prioritaire de Sciences Po avec des proviseurs et des professeurs a immensément apporté à ces équipes.

Nous avons constaté, ce que l'on sait éventuellement par intuition mais que l'on ne met jamais en avant c'est que, dans la plupart de ces lycées que l'on appelle difficiles, dont on parle quand il y a agression d'enseignant (ce qui est grave et inacceptable), quand il y a trafic de drogue, une telle incivilité que la vie y est insupportable, il y a des professeurs qui se "défoncent" pardonnez-moi l'expression mais c'est bien celle là, pour faire réussir tous leurs élèves, pas seulement ceux qui, en filière générale, peuvent espérer poursuivre dans l'enseignement supérieur universitaire ou en grande école, pour l'immense partie des lycéens qui sont dans les filières technologiques et qui sont dans les filières professionnelles et qui, parfois, ont les difficultés les plus importantes, non seulement pour passer dans l'enseignement supérieur avec des taux d'échec incroyables, mais même pour entrer sur le marché du travail, même munis d'un diplôme d'enseignement supérieur de Bac+2, je pense au BTS.

Pour ceux d'entre vous qui avez suivi la rencontre du Chef de l'Etat avec des jeunes, au moment de la campagne référendaire, peut-être vous souvenez-vous de cette jeune femme interpellant le Président de la République (à tort par rapport à l'objet du référendum) en disant : *"J'ai un BTS d'action commerciale, je suis caissière dans un hypermarché, je n'ai pas le sentiment, alors que j'étais dans une filière sélective comme les BTS, alors que je suis à bac+2, d'avoir trouvé le métier qui correspond à la formation que j'ai suivie."* Cela n'avait rien à voir avec l'Europe ; en revanche, c'est un sujet majeur que ces jeunes gens qui vont jusqu'au bac, qui l'obtiennent, qui poursuivent après le bac, y compris dans des filières sélectives, et qui se retrouvent, soit au chômage, soit dans des emplois qui ne correspondent en rien aux compétences qu'ils ont pu acquérir.

Donc des professeurs qui se défoncent, même si c'est très difficile et même s'il ne faut pas gommer les difficultés, qui sont réelles. Des proviseurs qui luttent pied à pied, tous les jours, contre la réputation de leur établissement. Des études de nos sociologues (je pense à Marco OBERTI, à Agnès VAN ZENTEN, on pourrait multiplier les noms de chercheurs de Sciences Po) qui ont analysé de façon extrêmement précise la façon dont les familles, dans un

souci légitime de préoccupation de l'éducation de leurs enfants, cherchent à éviter certains établissements en raison de leur réputation, que ce soit en sortant de l'enseignement public, soit en obtenant des dérogations à la carte scolaire...

**M. LECA.**- Ou en se faisant domicilier.

**M. DESCOINGS.**- Et des micro-économistes analysent très précisément les variations des coûts d'acquisition ou de location des logements, de même nature, de même surface, mais avec des différences fortes qui s'expliquent par l'implantation par rapport à la carte scolaire, qui devient un argument de vente ou de location des agents immobiliers. Ces phénomènes de réputation sont terribles car, bien sûr, il y a rarement quantification, bien sûr, il y a rarement une absolue adéquation entre la réputation et la réalité. Vous imaginez bien que, lorsqu'au 20 heures, un coup de projecteur est porté sur un collège ou un lycée, que l'on dit "Telle monstruosité s'est passée" ce sont des années de travail des équipes enseignantes, administratives et de direction qui sont ruinées, parce que les parents des enfants qui sont scolarisés là, parce que les enseignants qui enseignent là, et parce que les familles qui ont leurs enfants aux collèges se disent "*C'est donc dans ce lycée que mon enfant va se retrouver ?*" Ces familles feront tout pour éviter ce lycée.

Après six années de travail, nous nous sommes dit (je dis "nous" et je salue Cyril DELHAY qui mène depuis six ans les conventions d'éducation prioritaire, lui qui est Normalien, professeur agrégé d'histoire et que je suis allé recruter au collège Jean-Vilar à la Courneuve il y a six ans, et Sébastien LINDEN qui travaille avec moi), qu'il y a un potentiel formidable et qu'il suffirait de beaucoup de bonne volonté, d'un peu de temps pour recenser, dans une trentaine ou une quarantaine de ces lycées un peu partout en France, ce que l'on appellerait des bonnes pratiques, des méthodes pédagogiques innovantes, des méthodes de notation, je préférerais dire d'évaluation différentes.

Par rapport à notre génération, à peu près rien n'a changé. Vous êtes au niveau ou vous n'y êtes pas. Dans certains lycées, on continue à vous « afficher » devant la classe "*Tu n'es bon à rien, tu ne passeras pas dans la classe supérieure, ton devoir est nul.*" On continue d'avoir un système éducatif où l'on mesure la capacité d'un élève à être à un certain niveau sans, d'ailleurs, que l'on prévienne les élèves en début d'année de ce que doit être le cheminement entre ce qu'ils savent à l'entrée dans la nouvelle classe et ce qu'ils doivent savoir à la sortie de la nouvelle classe pour passer dans la classe supérieure. C'est une gestion que plus une entreprise ne se permettrait d'avoir. Pas d'objectif clairement déterminé, pas de valorisation de ce qui a déjà

été acquis, pas d'incitation pour que chacun aille plus loin dans ses capacités à apprendre, dans ses capacités à acquérir des compétences.

Nous nous sommes donc dit : recensons et pour cela, faisons appel à des professionnels de terrain, des proviseurs, des professeurs, des acteurs associatifs, le responsable d'un centre médico-psychiatrique à Saint-Ouen, un ou deux entrepreneurs, et faisons ce travail, assez long, extrêmement pragmatique, je dirais prosaïque. Surtout, l'objet n'est pas de penser une réforme du lycée, l'objet n'est pas de penser une réforme des programmes, l'objet n'est pas de penser une réforme du bac. Au niveau national, il existe depuis des années des gens bien plus compétents qui discutent, débattent sur ces sujets sans jamais, d'ailleurs, qu'ils soient réglés. Constituons une sorte de projet-cadre de lycée qui soit la réunion, la démultiplication de ces initiatives de terrain, dont les réussites sont reconnues par tous les acteurs.

C'est le projet-cadre d'un lycée public, dont la création est décidée par l'Etat, d'un lycée polyvalent, dans lequel seraient organisées des filières professionnellement menant au BEP ou au bac professionnel, aussi bien que des filières technologiques ou générales, un lycée inscrit sur la carte scolaire et la respectant, car si ce n'est pas le cas, autant l'ouvrir rue Saint Guillaume et que votre Conseil fixe des droits de scolarité qui assureront que ce lycée soit une machine à cash !

Je dois dire que cela n'a pas été totalement simple dans la relation avec le Ministère de l'Education nationale, car c'était au moment où le Ministre annonçait sa décision de permettre aux collégiens obtenant une mention au brevet des collèges de ne pas respecter la carte scolaire. On est donc un peu en décalage avec le Ministère, mais je vous dirai où nous en sommes de ce projet. Donc un lycée public, polyvalent, sur la carte scolaire et avec des personnels de l'enseignement secondaire public, enseignants ou non enseignants, et qui ne soit pas « plaqués or », autrement dit, qui ne concentrent pas plus de moyens que les lycées de la même catégorie, que les lycées ZEP des territoires désavantagés.

Pourquoi ? Car il faut limiter le caractère expérimental au strict minimum ; autrement, l'expérience ne sera pas reproductible, duplicable. Un exemple très simple est le nombre d'élèves par classe. Dans les lycées en ZEP, ils sont trente ; il faut se donner pour objectif le même nombre, car si on en met quinze, vingt ou vingt-cinq, tous les professeurs et proviseurs des lycées qui ont affaire à trente élèves diront "*Bien sûr, retirez-moi dix élèves par classe et je m'en sortirai beaucoup mieux*" ou "*Augmentez de 25 % la dotation horaire globale et je m'en sortirai beaucoup mieux.*" Il faut être sans doute très imaginatif sur les méthodes

d'organisation, les méthodes de management ; j'y reviendrai. En revanche, il faut que ce soit un lycée comme les autres.

Qu'y a-t-il d'expérimental ? Deux choses. Il y a cette concentration de bonnes pratiques. Nous avons un système éducatif qui est une richesse, en ce sens que le maillage territorial est un des meilleurs que l'on puisse trouver en Europe et au-delà. Mais c'est aussi un système très fragmenté : soixante mille écoles primaires, des milliers de collèges et lycées. C'est une chance quant à la proximité territoriale des familles, donc des enfants et de l'accès à l'enseignement, mais en termes de gestion, cela supposerait un minimum de confiance faite au chef d'établissement. C'est un système qui est plus décentralisé qu'il ne l'était du temps de l'école communale, puisque les départements sont compétents pour les collèges, et les régions pour les lycées. J'ajoute que les cofinancements sont multiples.

Dans le même temps, le Ministère continue d'être géré comme s'il existait une ligne hiérarchique, sans jamais de solution de continuité, menant du bureau du Ministre à la salle de classe. Cela ne fonctionne pas comme cela. Quand vous regardez ce que l'on appelle la dotation horaire globale, c'est-à-dire le nombre d'heures qu'un lycée peut délivrer sur l'année scolaire, la dotation est à une demi-heure près notifiée au chef d'établissement ! Discipline par discipline, option par option et classe par classe, le chef d'établissement a sa consigne. On a à la fois un système très ouvert, très divers, très fragmenté, et une gestion d'épicier. Beaucoup de proviseurs que j'ai rencontrés ces derniers temps m'ont dit "*Ma marge de manœuvre dans la négociation avec le recteur porte sur dix heures d'enseignement sur l'année scolaire*" ! Nous avons un système éducatif qui ne sait pas très bien aujourd'hui partager, faire connaître les réussites, les mettre en valeur, les valoriser, constituer un recueil des bonnes pratiques qui serait à la disposition, dans les lycées, de tous les professeurs, de tous les proviseurs, de tous les CPE, de tous les conseillers d'orientation.

Le projet était celui là, un projet cadre. Le groupe de travail a achevé la production de ses travaux aujourd'hui même. Encore une fois, il n'y a aucune percée conceptuelle, on est sur le terrain, action par action. Ce projet sera adressé au Ministre de l'Education nationale et au Président de la Région Ile-de-France.

Nous proposons à ces seules autorités légitimes politiquement et compétentes juridiquement, d'ouvrir un nouvel établissement à la rentrée 2006, et que ce nouvel établissement travaille immédiatement en réseau avec les lycées existants, afin que ce projet soit partagé avec les équipes enseignantes et de direction qui seraient volontaires. Expérimental, oui, car je crois que, de tous les bords politiques aujourd'hui, la conviction intime est qu'un collège ou un lycée

qui réussit, c'est une équipe soudée autour d'un projet, constituée de professeurs volontaires qui acceptent de s'engager, au moins moralement, à rester un minimum de trois à cinq ans dans l'établissement où il ou elle se trouve affectée.

J'ai vu le maire de Bondy. Le taux de rotation annuelle des enseignants de cette ville est de 40 %. Il n'existe pas de collège, pas de lycée, lorsque près de la moitié des enseignants change chaque année. Nous proposons donc, en application d'un dispositif législatif qui existe, de créer un lycée expérimental, qui a tout d'un lycée public sauf que la ou le proviseur nommé pourra constituer une équipe de professeurs volontaires, s'appropriant le projet et s'engageant dans la durée. Compte tenu de ce que l'on réduit au strict minimum le caractère expérimental et que l'on assure au maximum les possibilités de duplication, il serait possible d'entraîner d'autres lycées et, à terme, pourquoi pas, d'autres collèges.

Où en sommes-nous du projet ? L'enseignement supérieur s'est mobilisé. Après Paris VI ont rejoint le projet, l'École de physique et de chimie de Paris, l'école Estienne d'arts appliqués, la Sorbonne, Paris IV Villetaneuse; autrement dit, c'est un projet auquel, s'il lui était donné le jour, participerait l'enseignement supérieur dans la diversité de ses filières, de ses structures et de ses localisations.

Je n'ai pas parlé des BTS et IUT, mais classes préparatoires et BTS pourraient être intégrées, à terme, dans ce lycée.

**M. le PRESIDENT.-** Le Conseil remercie l'Administrateur pour cette communication. Depuis notre dernière réunion, manifestement la réflexion a progressé.

**M. SCHWEITZER.-** J'aimerais faire quelques remarques sur ce que vient de dire notre Administrateur, sur le projet Sciences Po proprement dit et sur le lycée.

Sur le projet Sciences Po, ce qui a été fait est tout à fait remarquable. J'ai juste une interrogation : qu'est-ce qui limite la croissance du nombre d'élèves engagés ? On a accru ces recrutements, mais le niveau ne s'est pas dégradé ; y a-t-il une asymptote à un moment donné ?

Sur le projet Sciences Po toujours, j'entends ici et là des débats philosophiques sur les mérites de l'approche Sciences Po vis-à-vis de l'approche ESSEC. Franchement, ces débats me paraissent futiles et je ne crois pas que nous ayons intérêt à les encourager.

Troisième remarque, dans la note excellente qui est faite, on souligne que Sciences Po avait, pour les recrutements habituels, 3 % de CSP moins favorisées par rapport à 29,1 % en université. Richard DESCOINGS a souligné que le nouveau système de tarification de bourse devait amener à changer cela. Je pense qu'il est aussi important de suivre le flux ordinaire que le

flux conventionné d'éducation prioritaire, afin que l'on n'ait pas le sentiment que l'un serve d'excuse à l'autre, ce qui aurait un effet totalement contre-productif.

Sur le projet de lycée expérimental, je serai plus bref, car il n'a pas encore d'existence. Je trouve que c'est une excellente idée et que la modestie financière et l'approche expérimentale sont tout à fait positives. Le seul risque que je perçois et que j'entends parfois, par mon métier principal, ce sont les gens qui disent "*Ce sera un objet unique* » et le mot "expérimental", qui est très positif, renforce un peu cette idée. Le mot "reproductible rapidement" doit venir immédiatement après "expérimental", je dirais presque dans chaque phrase, pour éviter d'avoir l'impression que c'est un endroit où tout le monde viendra, où l'on applaudira et, le reste du temps, les autres ZEP continueront leur sort actuel.

C'est donc un applaudissement à grands cris, avec les quelques remarques que je viens de faire.

**M. KUKAWKA.**- Je vous remercie d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour, comme vous y étiez engagé. Je ferai deux remarques et deux propositions.

Dans un journal du matin gratuit, le résultat de sondages du CSA indique que 82 % des Français pensent que peu de choses ont été faites pour améliorer la situation après la crise des banlieues de l'automne dernier et que 86 % pensent que des événements semblables peuvent se reproduire. Moins du tiers fait confiance à l'action gouvernementale en la matière.

Nous devons donc relativiser grandement ce que nous sommes en train de faire, ici, à notre échelle, vu l'ampleur du problème posé, notamment dans les banlieues, et vu la situation psychologique, sociologique des Français à l'égard de la crise passée et, peut-être, encore à venir.

*(Départ de M. MAIRE)*

Deuxième remarque, dans ce qui a suivi cette crise, la médiatisation de l'initiative prise par Sciences Po a été très importante ; en général, les commentaires ont été très favorables. A l'exception de quelques remarques, j'ai observé que, globalement, on a rendu hommage à la manière dont Sciences Po, et ensuite d'autres grandes écoles, ont tenté à leur manière et leur niveau de faire face à cette situation. Personnellement, je ne regrette pas mon vote positif en 2000 sur cette initiative qui a fait l'objet de débats importants au sein de l'IEP et de l'ensemble de la Fondation.

Mes deux propositions sont les suivantes. Je pense que, compte tenu de ce que vous nous avez annoncé et indiqué aujourd'hui, et de l'ensemble du débat, il serait peut-être opportun

que le Conseil d'administration dans sa composition actuelle, en présence des représentants étudiants au Conseil, organise une journée d'étude ou un séminaire qui nous permette d'entendre directement des proviseurs de lycées concernés, des enseignants, des lycéens qui se préparent à entrer à Sciences Po et, bien entendu, des étudiants provenant de ces ZEP qui font actuellement leurs études à l'IEP, voire des étudiants qui ont terminé le cycle complet des cinq années, afin de savoir ce qu'ils sont devenus, mais j'ai cru comprendre qu'il n'y en avait pas encore.

Sous une forme à déterminer, que le Conseil d'administration puisse entendre, discuter, dialoguer avec les acteurs de cette expérimentation, ou bien, si l'on veut être plus ambitieux (mais peut-être est-ce un peu prématuré) que Sciences Po puisse organiser un colloque sur cette thématique à partir de sa propre expérience, mais du coup, en envisageant une dynamique intellectuelle plus large sur le rôle, la place, la responsabilité de l'enseignement supérieur en France à l'égard des lycéens en territoires défavorisés, difficiles, en crise, etc.

Deuxième proposition, c'est que le projet de maison de Sciences Po à la Cité universitaire puisse prendre dès maintenant en compte cette question. On a dit qu'il ne s'agirait pas (et l'on peut s'en réjouir) seulement de loger des étudiants ou des enseignants invités, mais de créer une animation intellectuelle et scientifique au plan national et international, puisque le propre de cette Cité universitaire est d'avoir une dimension internationale. On envisage, je crois, l'ouverture en 2008-2009 ; que cette question soit un des fils rouges, une des thématiques qui puissent, dans l'avenir, animer des conférences, des débats, des réunions, prises en charge par les jeunes eux-mêmes si possible, mais aussi et bien-sûr avec les enseignants, les chercheurs, les responsables qui, d'une manière ou d'une autre, sont impliqués dans ces initiatives prises par Sciences Po depuis maintenant six ans.

Il me semble que nous donnerons à cette expérience une continuité et une dimension qui peuvent donner des pistes de réflexion, d'analyse à d'autres qui, pour l'instant, ont entendu parler de l'expérience, mais qui ne la connaissent pas vraiment très bien dans son détail.

**Mme FAU.**- Sur les liens entre le groupe de travail que vous avez constitué et le futur lycée, ne craignez-vous pas qu'un certain nombre de membres de ce groupe de travail demandent à être nommés dans le nouveau lycée et que cela draine des ressources qui sont très utiles là où elles sont ?

Une fois que ce lycée existera, estimerez-vous que votre mission est terminée ou y aura-t-il un lien particulier avec lui ? Sera-t-il plus qu'un autre lycée avec lequel Sciences Po a passé une convention ?

**M. DUHAMEL.-** Je voulais aussi poser la dernière question qui vient d'être posée et remercier M. l'Administrateur de prendre de telles initiatives, car c'est très important pour nous, pour l'institution. Sur les appellations, j'ai entendu bien pire que "lycée expérimental", j'ai entendu répéter "lycée d'excellence", je pense que c'est à bannir totalement...

**M. LECA.-** Il n'y a pas eu "lycée gadget" ? Cela m'étonne !

**M. DUHAMEL.-** Ce serait d'habituels critiques alors que "lycée d'excellence" c'est plus pernicieux par rapport au contenu du projet. En effet, il faut faire attention aux appellations, peut-être parler de "lycée test" ou de "lycée volontaire", après tout, puisque le fond du projet est d'être avec des volontaires. En tout cas, pas seulement ne pas employer l'expression "d'excellence", mais la contrer systématiquement en disant qu'elle n'a aucun rapport avec le problème.

**M. LECA.-** J'ai l'impression de vivre le début du conte de Charles Perrault, la Belle au bois dormant. Vous avez les bonnes fées qui se penchent (Villetaneuse, Paris IV, etc.) mais on a oublié la fée Carabosse, celle qui dit "*Cet enfant mourra à vingt ans.*" Il ne faut pas oublier la fée Carabosse. Olivier DUHAMEL a commencé à rappeler les aiguilles dont elle peut se servir ; c'est la raison pour laquelle je rappelle l'existence de ce terrible personnage, tout en exprimant mon ardente sympathie pour votre engagement et mon admiration pour le fait que vous ayez tenu votre parole : comme Michel PEBEREAU vous y avait invité en janvier, vous avez été vite, vous n'avez pas réuni les assises des ZEP, des lycées, etc. vous vous êtes donné pour objectif de proposer un projet de lycée, qu'il reste à qualifier, qui ferait la rentrée 2006.

Je suis plein d'admiration pour le travail que vous et cette équipe avez accompli. C'est ce qui m'autorise, en présence d'une situation dont les racines dépassent de beaucoup la simple mauvaise organisation de l'enseignement secondaire et le fait que, soi-disant, on n'aurait rien fait dans les banlieues, ce qui est absolument faux en termes de contrat de ville (il suffit de comparer la Seine-Saint-Denis et la Meuse pour voir ce qui a été fait dans le 93), à vous féliciter de ne pas baisser les bras et de dire "*Nous allons faire quelque chose, même si nous savons que, si 40 % des enseignants de certains lycées demandent à changer chaque année, ce n'est pas parce qu'ils sont pris de bougeotte, que leur petit ami a été nommé à Perpignan ou ailleurs, c'est parce que la situation y est particulièrement grave, pénible et douloureuse.*"

Vous vous affrontez à cela et je vous en suis très profondément reconnaissant.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur ce qui me paraît être l'essence de votre pari, et qu'il ne faut pas mal le comprendre. L'essence de votre pari, c'est que l'on peut combiner la diversité et la flexibilité dans la gestion avec une équité dans les résultats. Mais il ne

faut pas comprendre "diversité" comme une nouvelle uniformité qui consisterait à déclarer que l'on se débarrasse totalement de la notion de niveau. Que l'on se débarrasse de certains moyens d'identifier le niveau est une chose, mais aplatis tout et dire, comme disait le doyen Georges VEDEL "*les Français naissent libres et égaux et Docteurs en droit*" non, cela, nous devons le refuser même si, évidemment, cela peut ne pas plaire. Car votre projet peut ne pas plaire. Il évoque la réforme ambitieuse que Tony BLAIR veut faire en Grande-Bretagne et qui a déjà contre elle quatre-vingt-quinze députés du *Labour party*. Vous, vous êtes sur un point, vous travaillez discrètement, en douceur et notamment, vous insistez sur quelque chose sur lequel M. BLAIR n'a pas insisté, c'est que vous ne touchez pas à la répartition des moyens et que vous n'avez pas mentionné que ce lycée pourrait, éventuellement, chercher des ressources auprès du secteur privé. Vous avez été prudent.

Cela dit, tout de même, est-on sûr que ce lycée pourra être reproductible rapidement ? Etant donné que ce que vous présumez, c'est quand même plus de moyens, non pas ceux en termes de grilles, d'attributions ou ceux qui consistent à mettre un assistant social derrière chaque élève difficile et un diplôme devant chaque élève, mais ceux qui demandent plus d'engagement, un effort pour affirmer une autorité par la valeur. Enfin, vous demandez que, grâce à ce travail, le diplôme obtenu ne soit pas un diplôme de papier mâché.

Est-on sûr (je vais jouer un peu les pessimistes) que cette affectation de moyens pourra être reproductible aussi aisément ? Je vois alors la critique qui viendra immédiatement : "*On déshabille Paul pour habiller Pierre !*" Il faut se préparer à cela. Il est bien que Sciences Po prenne cette initiative, celle d'un Etablissement, qu'un de nos plus grands sociologues ex-professeur au Collège de France avait qualifié de "temple de la reproduction". Bien entendu, on dira que Sciences Po, par cette action, contribue à la cooptation de soi-disant classes défavorisées pour en faire des agents de reproduction du système dominant. Je suis heureux que Sciences Po ait pris cette initiative et si je me suis borné à agiter le spectre de la fée Carabosse, c'est justement pour éviter que l'enfant ne meure pas à vingt ans ou avant !

**M. DESCOINGS.-** C'est un des premiers sujets que j'ai à traiter comme Administrateur de la Fondation ou transmetteur, et qui me place dans le domaine du rêve et du conte, car cher Jean, vous parlez de la Belle au bois dormant et de la fée Carabosse, le Président HUCHON parle d'Harry Potter !

Quant au nombre des élèves de ZEP admis à Sciences Po, pour le moment, nous ne sommes pas limités : l'augmentation chaque année est liée au nombre des lycées. Je crois qu'il

faut que d'autres établissements nous aident, l'IEP de Lille le fait de façon très importante, mais nous sommes toujours dans une situation d'expansion du nombre d'élèves.

Entièrement d'accord avec vous, le débat ESSEC/Sciences Po n'a aucun intérêt. Ce sera intéressant dans dix ans de comparer les résultats. Vous aurez noté que je ne me prononce jamais ; j'aimerais, d'ailleurs, que tout le monde en fasse autant !

*(Départ de Mme CARRERE d'ENCAUSSE et de M. PAYE.)*

Sur ce que vous dites (et les organisations étudiantes y sont d'ailleurs extrêmement attentives) : attention à ce que les conventions d'éducation prioritaires ne soient pas supplétives d'une démocratisation globale." Oui, il faut avoir un regard sur le nombre de boursiers globalement, indépendamment du nombre d'élèves que nous recrutons dans les ZEP. C'est d'autant plus important pour les classes moyennes qui considèrent qu'elles n'ont ni les moyens des classes supérieures, ni les aides des classes populaires. Je voyais récemment le Recteur de Créteil pour parler de la mise en œuvre du lycée. Je lui présentais les différentes options pédagogiques et l'essentiel avec le travail en réseau avec les lycées existants, à savoir des supports pédagogiques numérisés en accès à distance, l'utilisation de la recherche documentaire sur Internet. Je voyais mes interlocuteurs pâlir. Ils m'ont dit "*Dans le million deux cent mille agents publics de l'Education nationale, il y a un métier qui n'existe pas, c'est celui de la maintenance informatique.*"

La région Ile-de-France a fait des efforts absolument considérables pour doter les collèges et lycées d'équipements informatiques. Dans certains lycées, il y a un écran pour trois élèves. Mais il n'y a personne pour assurer la maintenance informatique de ces équipements. Je ne connais pas, aujourd'hui, d'entité économique, utilisant des moyens informatiques, qui puisse se passer de professionnels dont c'est le métier d'assurer la maintenance informatique. On sait combien c'est difficile, combien, dans chaque entité humaine et économique, les directions du système d'information sont compliquées, que cela ne fonctionne jamais.

Que se passe-t-il dans ces collèges et lycées ? On demande à un professeur volontaire, qui s'intéresse à Internet et qui aime bien l'informatique, de "bidouiller". Cela fonctionne autant que cela peut, cela ne permet en aucun cas de travailler professionnellement en réseau. Quand je voyais mes interlocuteurs au rectorat pâlir, ils me disaient : "*Pour travailler en réseau, il faudrait que nos équipements informatiques fonctionnent.*" Pourquoi ne pas demander

à une entreprise d'ouvrir sa *hotline*, d'allouer du temps d'informaticiens dans les différents lycées d'un réseau ? Ce ne sont pas des dépenses immenses et ce serait une avancée considérable.

La presse est libre dans ce pays et notamment, elle est libre de sa titraile. Quand Le Parisien a titré "lycée d'élite" j'ai su que mon temps de travail serait quadruplé pour expliquer que ce serait le contraire et que l'excellence ne s'auto-décidait pas avant, mais se constatait, peut-être, après.

Sur le risque de drainer des ressources qui seraient prises à d'autres établissements : il convient de faire en sorte que les emplois alloués à ce lycée ne soient pas les emplois pris à d'autres établissements ou non alloués à des établissements qui les attendaient. Les répartitions de moyens se font à l'échelon académique ou à l'échelon infra-académique dans les départements. Si vous demandez au Recteur de Créteil de faire de la réallocation de moyens, où prendrait-il les moyens qui seraient en trop dans son académie ? Ce n'est pas simple, il faut une répartition à l'échelon national.

Une deuxième question, soulignée par Ghislaine FAU, c'est l'aspect qualitatif. Dans le choix de l'équipe des professeurs, il faudra se garder d'aller choisir des professeurs qui sont dans des lycées difficiles et dont la présence permet à ces lycées de survivre ; sinon, on risque de ruiner l'efficacité pédagogique de ces lycées. L'idée serait que soient volontaires des professeurs qui ne sont jamais allés en ZEP, mais plus simplement de faire retourner en ZEP des professeurs qui y étaient et qui ont renoncé, parce que ce n'était plus possible, mais qui, si on rendait une situation possible, accepteraient de revenir. Et quel symbole ce serait qu'une partie des enseignants soient ceux qui avaient déjà enseigné en ZEP et qui, compte tenu du projet, reviennent !

La principale question est : peut-on ouvrir en septembre 2006 ? Vous avez peut-être vu dans la presse que le Président de la Région explique que l'on ne construit pas un lycée en six mois, que l'on ne procède pas à une rénovation lourde en six mois. Je l'avais imaginé. J'attends que le Président du Conseil régional d'Ile-de-France dise haut et fort qu'il n'y a nulle part sur le territoire francilien, nulle part sur le département de la Seine-Saint-Denis, un lieu qui permette de répondre à l'urgence absolue de trouver des moyens d'accueil supplémentaires pour la Seine-Saint-Denis à la rentrée 2006 car aujourd'hui, il y a des collégiens en fin de troisième qui ne sont pas affectés dans les lycées de Seine-Saint-Denis : il n'y a plus la place. On verra ; après tout, si des gens aussi compétents expliquent qu'il n'existe pas, en Ile-de-France de locaux qui, moyennant quelques transformations, pourraient accueillir trois cent cinquante élèves à la rentrée

2006, qu'on le dise. Je ne suis pas sûr que les résultats du sondage qu'a rappelé Pierre KUKAWKA se trouveraient améliorés si, vraiment, aucun acteur public n'est en capacité d'agir.

Pour ma part, si on me demandait mon avis, et grâce à l'appui de quelques personnes qui se sont mobilisées, on pourra.

Sur ce que l'on demande en plus, c'est plus d'engagement, plus d'autorité par la valeur de l'engagement, et des diplômes qui ne soient pas en papier mâché. Vous mentionniez les causes de la faiblesse de notre système éducatif sur ces maillons de la chaîne. La démographie de la Seine-Saint-Denis est une des plus dynamiques de tous les départements français, tout le monde est d'accord, cela se mesure. Les maternelles sont débordées, les collèges sont débordés. Combien de lycées ont été ouverts en Seine-Saint-Denis depuis dix ans ? Zéro. Il y a eu des collèges ouverts, il y a eu des lycées rénovés ou étendus, mais il n'y a pas eu d'ouverture d'un établissement, pas une en dix ans. N'était-il pas prévisible que les moyens seraient nécessaires et n'y a-t-il pas urgence à agir ?

Voilà pourquoi je suis plutôt passionné, lyrique, mais je me dis qu'aujourd'hui, il y a peut-être deux chances sur trois que cela se fasse et si cela ne se fait pas, il faudra en tout cas que, politiquement, ce soit très fortement assumé.

Pour les deux propositions de Pierre KUKAWKA, bien volontiers pour faire de la Maison de Sciences Po un lieu intellectuel autant qu'un dortoir, et oui pour organiser un colloque auquel seraient conviés tous les membres du Conseil d'administration sur ce qui avait été fait spécifiquement.

**M. DURRLEMAN.**- Je considère ce projet comme extrêmement innovant et intéressant. Je m'interroge, néanmoins, sur la nécessité de l'inscrire dans le cadre d'un nouvel établissement. La discussion que nous venons d'avoir montre les risques de pollution médiatique d'un tel projet avec cette notion d'établissement nouveau et, derrière, celle d'un établissement expérimental, et donc difficulté de reproduction et de duplication. Est-il totalement exclu et inenvisageable de conduire une telle expérimentation dans le cadre d'un établissement existant, dont l'équipe de direction, les enseignants et l'équipe administrative seraient prêts à s'engager ?

**M. DESCOINGS.**- Ce n'est pas du tout inenvisageable ; ça l'est, d'ailleurs, par certains. Les seuls qui le trouvent inenvisageable sont les proviseurs de Seine-Saint-Denis et son Recteur qui disent : "Oui, mais où ?" car la multiplication des Algéco, c'est bien, mais cela a ses limites.

Tout cela suppose un immense travail en amont des professeurs. Oui, dans son principe totalement, et certains des lycées que l'on a consultés sont prêts à s'approprier, mais il y a un vrai sujet d'accueil des lycéens...

**M. DURRLEMAN.-** Vous rappeliez que, dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire, Sciences Po avait tissé un réseau qui dépasse largement celui de l'Ile-de-France et de la région parisienne. Ne peut-on pas imaginer qu'ailleurs en Ile-de-France, dans des conditions qui permettraient d'engager directement l'expérimentation, un établissement et un Recteur soient prêts à s'engager ? Cela suppose peut-être une réflexion géographiquement orientée de manière différente.

**M. DESCOINGS.-** C'est tout à fait réalisable. Je rebondis sur le départ de nos préoccupations, que la crise était d'abord là.

**M. DURRLEMAN.-** Oui, mais après, cela a fait tâche d'huile.

**M. DESCOINGS.-** Vous avez tout à fait raison, on pourrait faire cela dans un établissement où il y aurait moins de problèmes de suppressions démographiques.

**M. le PRESIDENT.-** Le Conseil a entendu avec le plus grand intérêt la communication de Richard DESCOINGS et l'assure de sa sympathie pour ses orientations.

**Mme GOBERT.-** Si, comme on l'espère, le projet rencontre beaucoup d'adhésions, comment parviendrez-vous à ce que les offres de places correspondent aux demandes dans les lycées ?

Ne peut-on pas imaginer une demande très supérieure aux possibilités d'accueil ?

**M. DESCOINGS.-** Cela, c'est le travail du Recteur, qui a déjà commencé. Il va redécouper la carte scolaire de sorte que ce lycée soit en lien avec les collèges déjà existants. C'est tout l'intérêt de la carte scolaire. Il y aura peut-être des demandes de dérogations. J'imagine que, si elles viennent de la Seine-Saint-Denis, le proviseur puisse refuser systématiquement. Mais si elles viennent de Neuilly ou de Maisons-Laffitte, il faudrait y répondre partiellement, ne serait-ce qu'en termes de brassage social. En tout cas, il faudra que les dérogations soient à peu près exclues, car tout système de la ségrégation urbaine et scolaire est fondé sur la dérogation à la carte scolaire.

**Mme GOBERT.-** Mais même sans envisager trop de dérogations, ne pensez-vous pas que l'attrait sera tel qu'il peut y avoir un problème ?

**M. DESCOINGS.-** Bien sûr, mais nous, on joue un rôle de passeur ; après, c'est le Recteur et l'Inspecteur d'académie qui prennent en charge. Assurément, il peut y avoir un problème, mais aujourd'hui, leur problème est qu'ils ne savent pas faire la rentrée 2006.

**M. le PRESIDENT.-** Le moment est venu de clore nos travaux.

#### **IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. le PRESIDENT.-** Y a-t-il des questions diverses ?

**M. MOURET.-** Qu'envisagez-vous pour l'anniversaire de la Fondation ?

**M. DESCOINGS.-** On vous fera passer le programme prévisionnel.

**M. le PRESIDENT.-** Nous aurons un Conseil fin avril ou début mai. Merci de votre présence. La séance est levée.

*(La séance est levée à 12 h 15.)*